



LES VIGNERONS, ACTEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE LÉZIGNANAIS

COMITE DE PROJET
PROJET EOLIEN DE LA PLAGNE
08 avril 2025



Bienvenue à tous

Julien SENDROUS - SODEL

Charlotte COPPIER & Susie HAAS – SEPALE, Assistant Maître d'Ouvrage

Francis ATTARD – Com Une Exception, Cabinet de concertation

- Introduction
- Présentation des porteurs de projet
- Présentation du projet éolien de La Plagne
- Synthèse des retombées
- Planification territoriale
- La concertation locale
- Incidences du projet
- Planning du projet
- Annexes

INTRODUCTION

- Projet initié en 2010
- Demande d'AE en 2019 - 5 éoliennes à 92,5m : rejet pour insuffisance de l'étude d'impact
- Relance du projet en 2022
- Demande d'AE en 2024 – 4 éoliennes à 119,3m : rejet par les services de l'Armée au motif de l'impact sur les radars de Narbonne (avis conforme)
- Nouveau dossier en construction en 2025 – 4 éoliennes reconditionnées à 92,5m

Création d'un « Comité de Projet » par la loi d'accélération des ENR

Décret n°2023-1245 du 22 décembre relatif au comité de projet prévu à l'article 211-9 du code de l'énergie

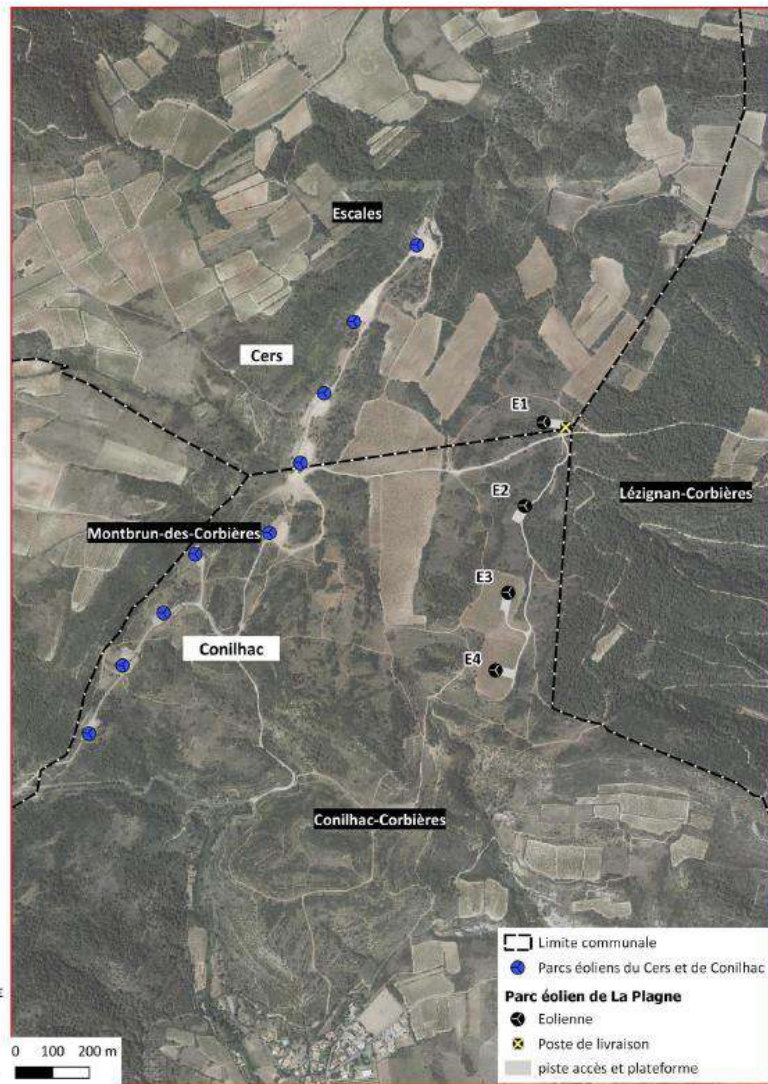
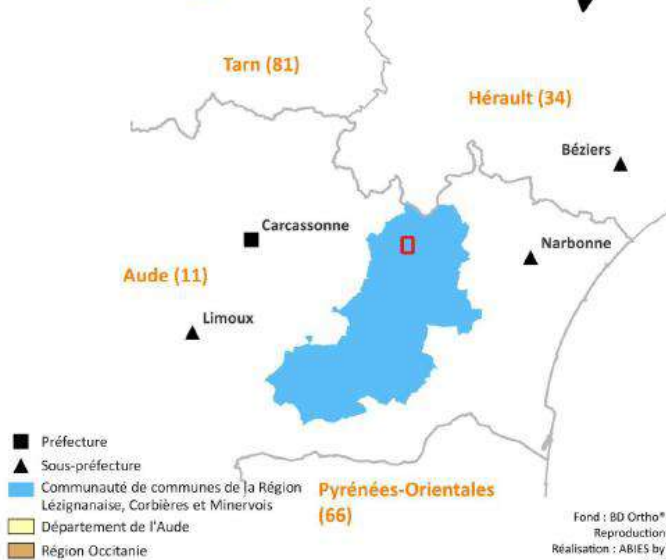
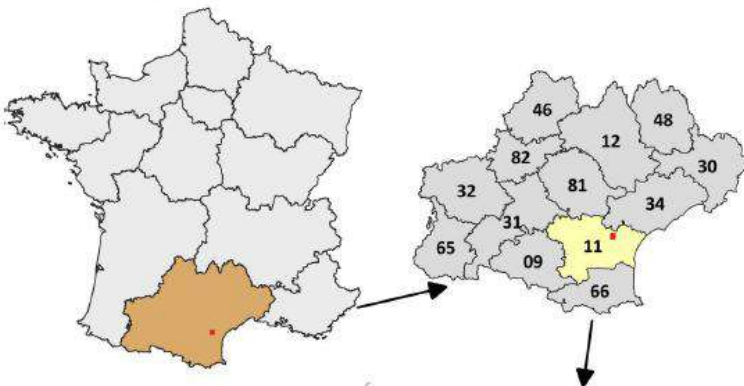
A convier, obligatoirement 1 fois avant le dépôt :

- Représentants de la commune d'implantation
- Représentants de l'EPCI
- Représentants des communes dans le rayon des 6 km du projet
- Représentant du porteur de projet

Projet de parc éolien

La Plagne

Plan de situation

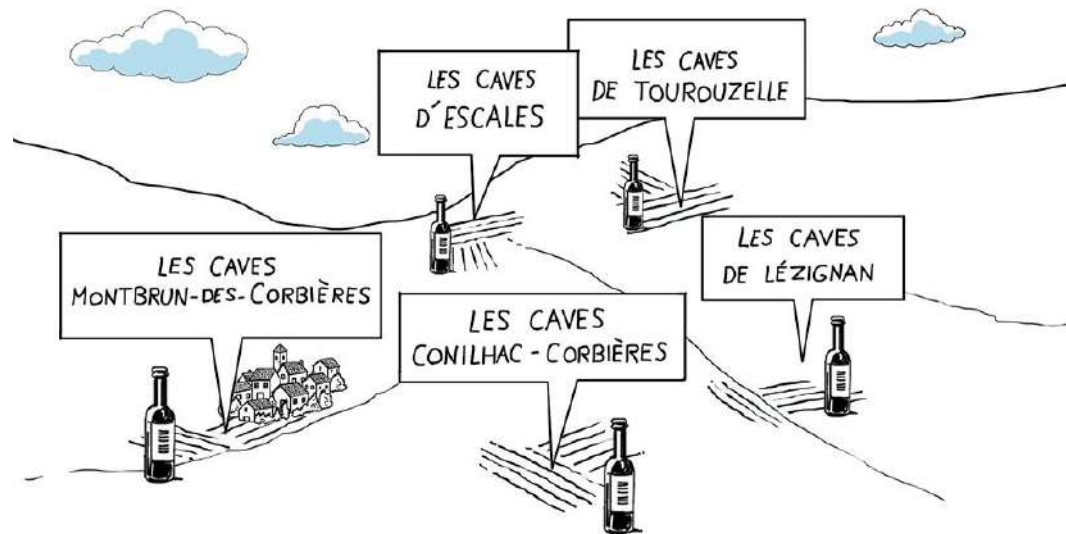




PRESENTATION DES PORTEURS DE PROJET

Un projet né en 2010, de l'union de 3 caves coopératives du territoire, qui ont souhaité s'impliquer dans la transition énergétique et bénéficier des ressources de leur territoire.

<https://www.sodel-lezignan.fr/sodel/>



200 ADHÉRENTS
1400 HA EN VITICULTURE

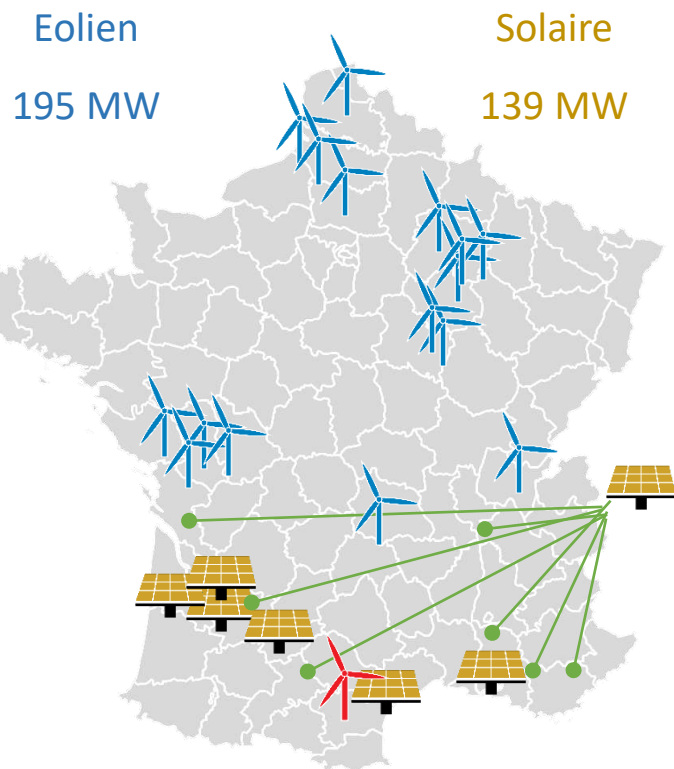


CELLIER
MONTBRUN

SCAV
LES
TERROIRS

LE CHAI DES VIGNERONS
LE COEUR DES CORBIÈRES Y BAT DEPUIS 1909

- Producteur et exploitant de parcs éoliens et solaires, sur le territoire depuis 2009



- Un actionnariat **public** – privé



Romande Energie
(29,71%)



Groupe E
(23,09%)



Ville de Lausanne

(20,74%)



Services Industriels
de Genève (20,39%)



FMV
(6,07%)



En 2022 : **Repowering du Parc éolien du CERS** sur les communes d'Escales et de Conilhac-Corbières
7.5 MW (10 éoliennes) → 11,5 MW (5 éoliennes)



LE PARTENARIAT EOS/SODEL

- Partenariat liant la société EOS et la SODEL **mis en place en 2010**
- 3 projets éoliens concernés :
 - **La Plagne** (Escales/Conilhac)
 - **Les Pigeonniers** (Tourouzelle)
 - **La Picarelle** (Montbrun)
- Il est convenu que chacune des trois caves coopératives puisse détenir jusqu'à 7% du capital des sociétés de chaque projet (Plagne, Picarelle, Pigeonniers). Il s'agit donc d'une participation de la SODEL qui peut s'élever à 21% du capital de chaque projet
- Chaque cave peut donc détenir **7% de chaque projet, soit 21% en tout (pour l'ensemble des 3 projets)**
- Intégration des caves à la gouvernance des parcs : 1 siège sur 3 dans les comités de pilotage



1

La Plagne
Escales et
Conilhac-Corbières
4 à 6 éoliennes
10 à 15 MW

2

La Picarelle
Montbrun-des-
Corbières
4 à 6 éoliennes
10 à 15 MW

3

Les Pigeonniers
Tourouzelle
4 à 6 éoliennes
10 à 15 MW



LE PARTENARIAT EOS/SODEL

- Des projets historiques et sur lesquels nous comptons
- Travaillés avec et pour les acteurs locaux en concertation avec les collectivités
- Soutien aux investissements et pérennisation de l'activité des caves coopératives

► LÉZIGNAN-CORBIÈRES

L'INDEPENDANT
CORBIÈRES
8 SEPTEMBRE 2012 | 13

VOUS
AVOIR

EDANT-

rouge

gnan

in

150

Service

an-de-

88 ou an

bonabo

in

Libra

ca

an-de-

34 ou an

scilibre.com

BESOIN

27 79 00

ma :

17

HE

INNOVATION. La Société de développement économique du Lézignanais, la SODEL unit les professionnels du monde vigneron et les acteurs du territoire sur un grand projet éolien.

Les vignerons coopérateurs, acteurs de la transition énergétique



■ La SODEL a été présentée aux professionnels du monde vigneron et aux décideurs institutionnels, dans l'enceinte de la cave coopérative de la ville.

Alors que la région Occitanie a fait le choix de l'énergie positive et que la France même une politique de transition énergétique, les acteurs locaux se sont engagés dans un projet novateur unique, qui ne demande qu'à se con-

créter dans leur pratique professionnelle, ont décidé d'utiliser cette ressource pour dynamiser leur activité et le territoire et ainsi être partie prenante dans la démarche de développement durable, qu'ils ne souhaitent pas laisser aux seuls industriels.



■ Les vignerons ont décidé de s'associer à l'énergéticien EOS Wind.

Photo: G. C.

voit ainsi 30 éoliennes (dont 5 en repowering) réparties en 4 parts, pour une capacité de

puissance d'environ 120 MW. Et pour cause, les retombées pour les communes et la commu-

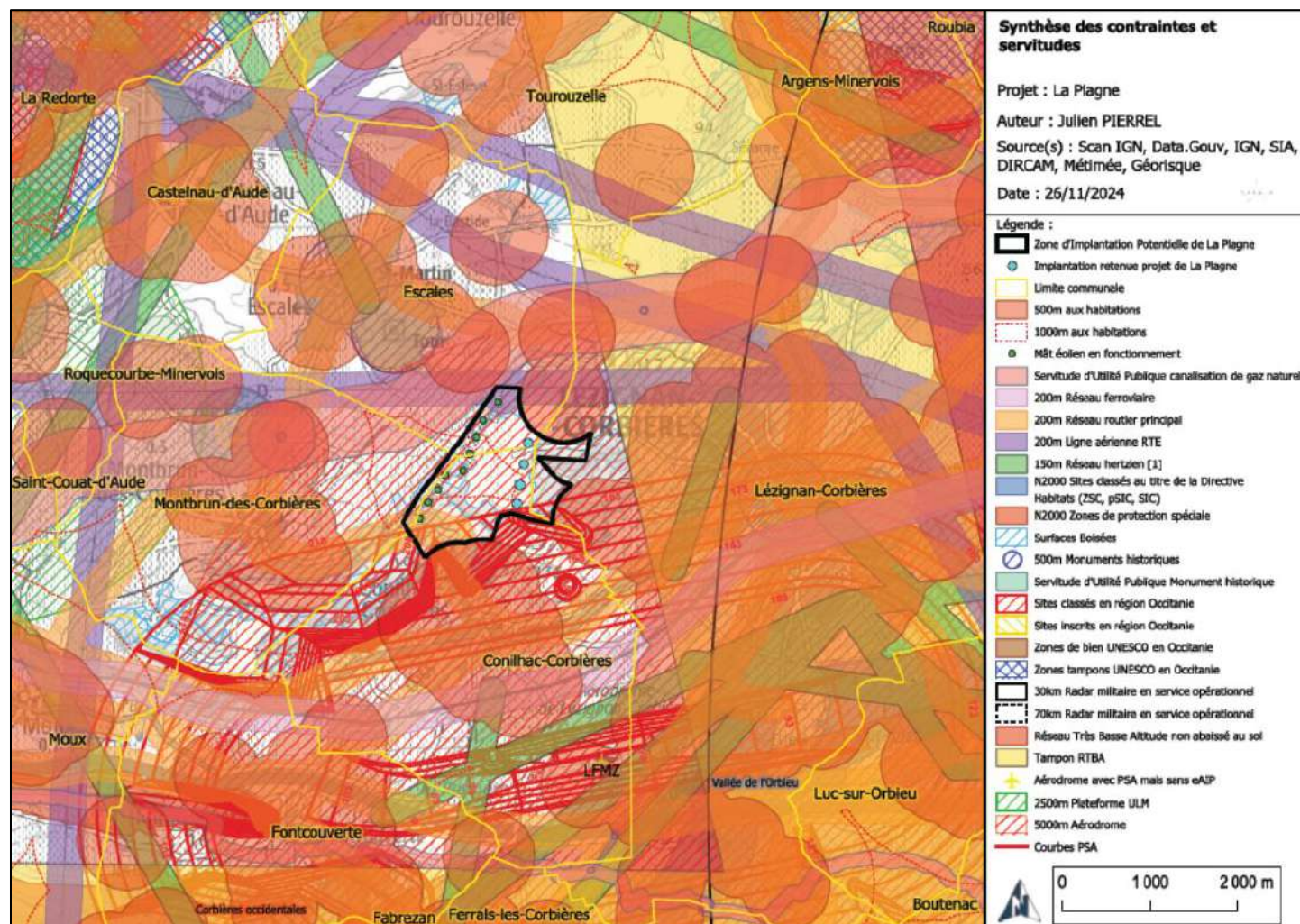
ne sont nombreuses : modernisation des infrastructures, amélioration des exploitations



PRESENTATION DU PROJET EOLIEN DE LA PLAGNE

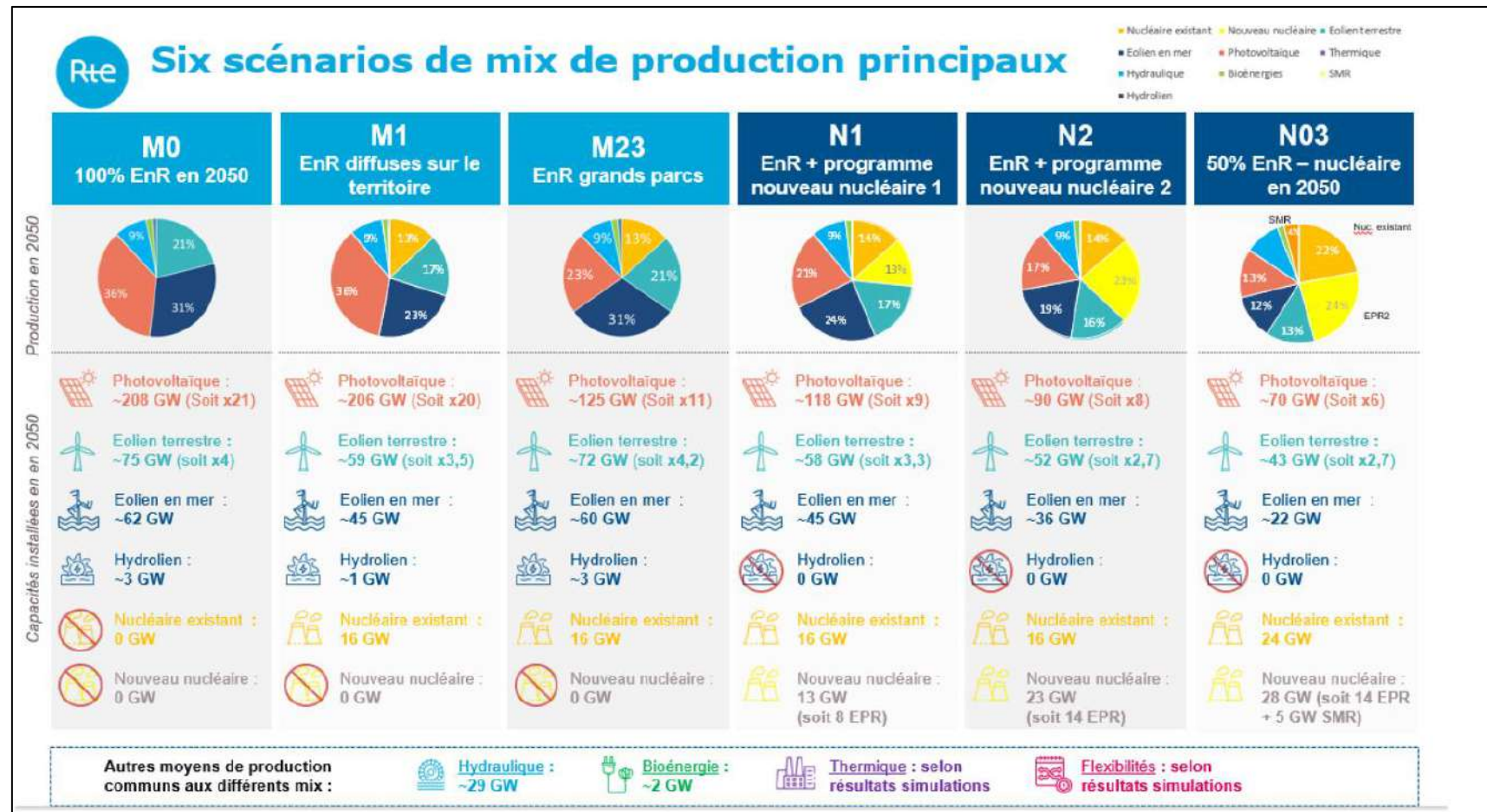
CHOIX DU SITE

- Zone identifiée dès 2010 à l'échelle locale
- En extension d'une ligne de 9 éoliennes (suite au renouvellement du parc éolien du Cers qui a permis le passage de 10 à 5 éoliennes)
- Rare zone du secteur en dehors des contraintes techniques
- Raccordement à proximité
- Bonne acceptabilité locale, soutien du projet par les communes, l'intercommunalité et les caves coopératives via la SODEL



OBJECTIFS DU PROJET

- Participation à l'approvisionnement électrique national et à la réduction du recours aux énergies fossiles
- Le scénario REPOS et le SRADETT visent des objectifs de déploiement de l'éolien terrestre en Occitanie de 3 600 MW en 2030 et 5 500 MW en 2050. Au 31 mars 2024 : 1 698 MW installés
- Création de retombées économiques pour les collectivités
- Retombées économiques durables pour les caves coopératives via la structure SODEL dédiée

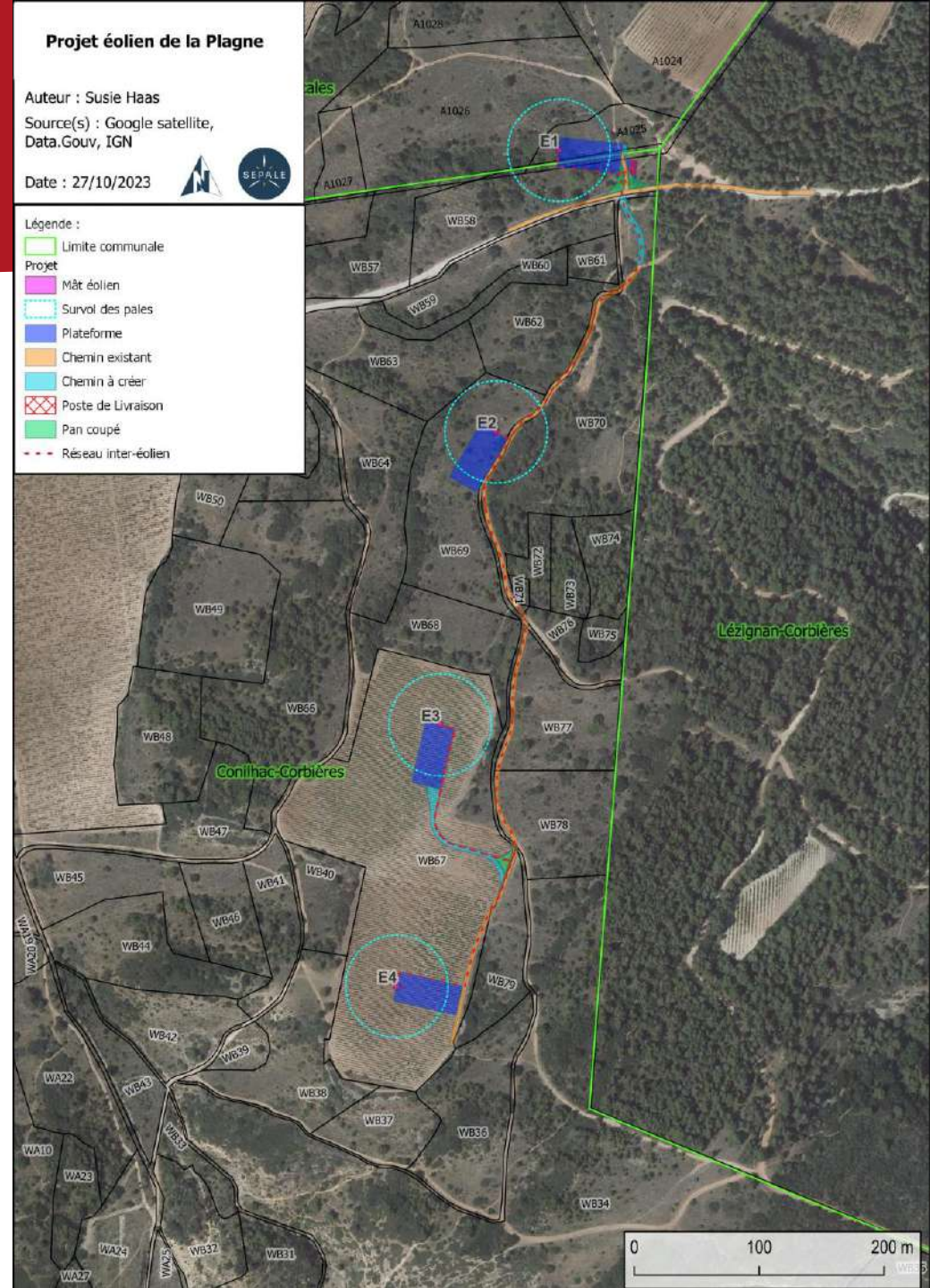




CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

- Eoliennes reconditionnées de 92,5m en bout de pale
- 4 éoliennes et 1 poste de livraison (1 sur la commune d'Escales et 3 sur la commune de Conilhac + 1PDL)
- 2 éoliennes sur du foncier communal
- Accès par la pinède de Lézignan-Corbières (même accès que celui du parc du Cers)
- Investissement de 20 m€

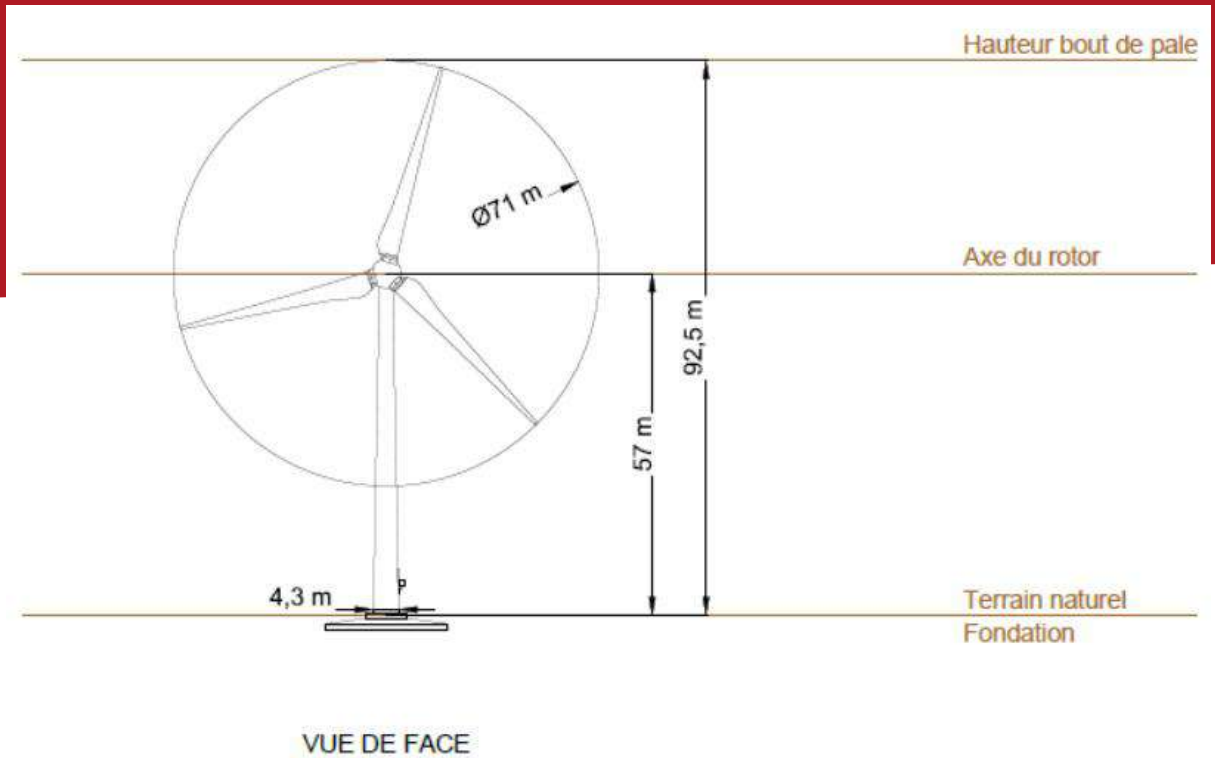
Paramètre	Parc éolien
Nombre d'éoliennes	4
Puissance nominale unitaire	2,3 MW
Puissance totale du parc éolien	9,2 MW
Nombre de postes de livraison	1
Linéaire de tranchées pour l'implantation du raccordement électrique interne et du réseau de télécommunication	1,2 km
Emprise totale en phase d'exploitation	≈ 8 097 m ² (0,8 ha)
Nombre d'heures estimé de fonctionnement pleine puissance	2 600 h/an
Production maximale annuelle estimée	≈ 25 GWh/an





CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

- Eoliennes de 92,5 m en bout de pale avec un mât à 57 m
- Plafond à 100m lié à une contrainte Armée (radars militaires de Narbonne à 32 km)
- Obligation de recourir à des éoliennes reconditionnées liée à des disponibilités de machines neuves : les constructeurs ne fabriquent plus d'éoliennes de petits gabarits, c'est notamment le cas de la E70 (éolienne des parcs de Cers et de Conilhac).



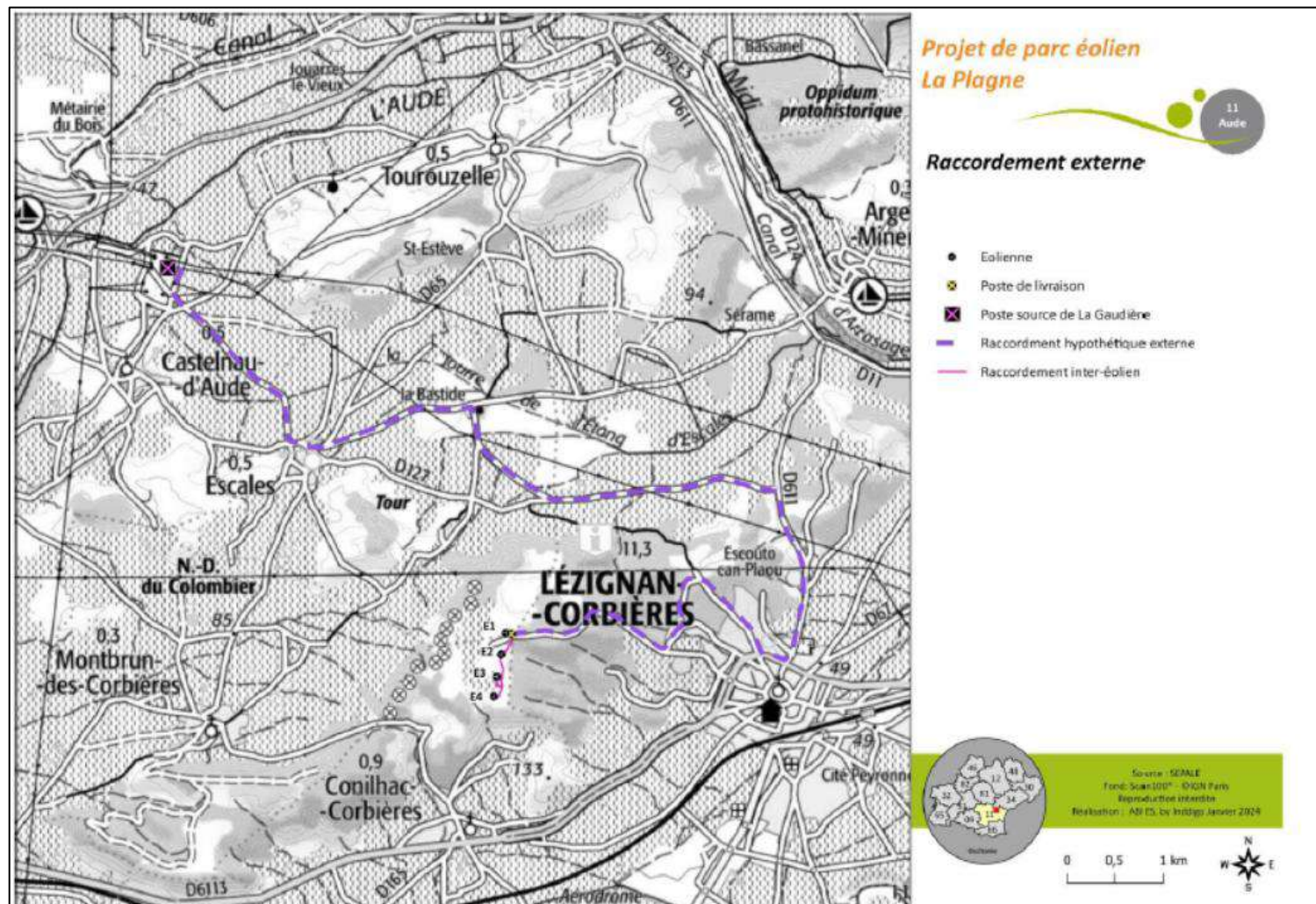
Paramètre	Dimension
Puissance nominale	2,3 MW
Hauteur d'une éolienne en bout de pale	H = 92,5 m
Diamètre du rotor	D = 71 m
Longueur d'une pale	L = 33,5 m
Hauteur du moyeu	Hmoyeu = 57 m
Hauteur libre sous le rotor	Hlibre = 22,5 m
Diamètre maximal des fondations	Ømax = 15,3 m
Profondeur maximale des fondations	Pmax = 3 m
Diamètre de la base du mât	Øfût = 4,3 m



CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Options de raccordement

- La Gaudière à 5,3 km à vol d'oiseau (30 MW de Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR)
- Futur poste source Léznigan Nord à 4,6 km (fin 2027)



PROJET ÉOLIEN DE LA PLAGNE (11)

N° 16 - Depuis la sortie de l’A61, à Lézignan-Corbières, au carrefour giratoire avec la D611

Coordonnées (France Lambert 93)	X 678941 ; Y 6230388
Altitude (IGN 69)	60.1 m
Date et heure (jj/mm/aaaa - hh:mm)	21/07/2023 - 10h44
Réglage de l'appareil	ISO 100, f/9, 1/320s
Longueur de la focale	45 mm
Azimuth	339°
Eolienne(s) visible(s) - moyeu/pales seules	4/4 et 0/4
Distance à l'éolienne la plus proche (m)	3 620 m

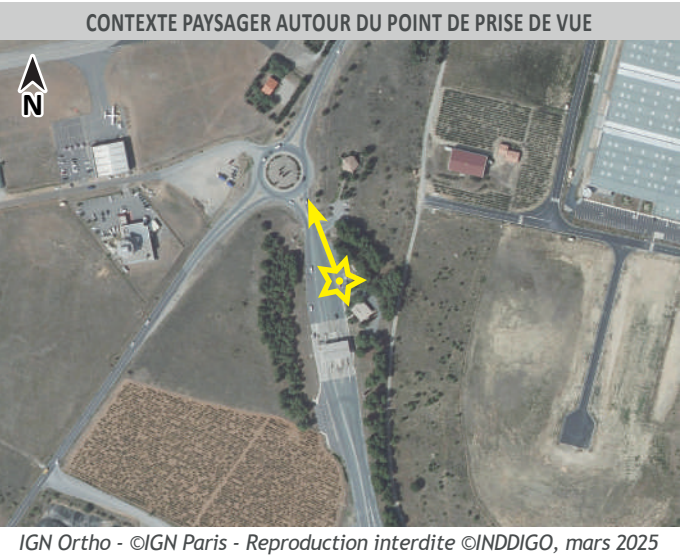
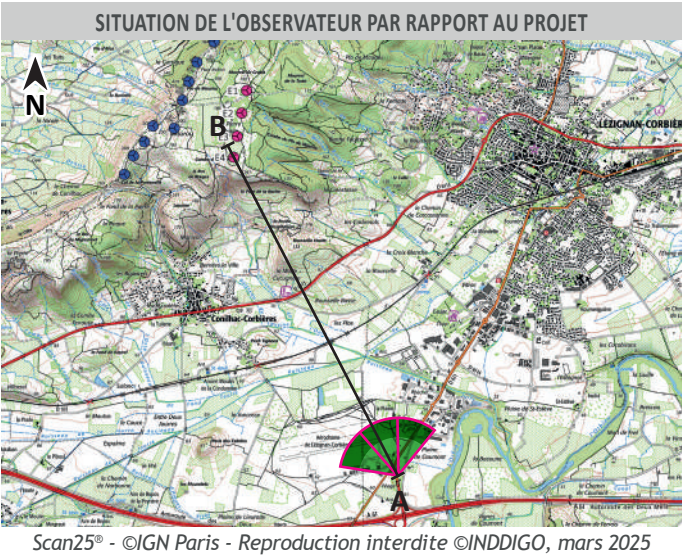
Données techniques

Le projet éolien de la Plagne vient prolonger cette emprise visuelle occupée d’un angle de 5° environ, juste dans l’axe du carrefour giratoire (ou au centre du cône d’observation des usagers de la route). Bien que plus proches que les parcs construits, ses quatre éoliennes montrent des gabarits et des hauteurs visibles de rotors similaires à ceux-ci. Elles forment un alignement régulier dans la continuité des éoliennes construites visibles.

Comme la vitesse des usagers est faible sur ce tronçon, favorisant l’observation du paysage et qu’il s’agit aussi d’une séquence d’accueil et d’entrée dans l’agglomération lézignanaise, les effets visuels du projet sont évalués à un niveau modéré.

ENJEUX : Routes

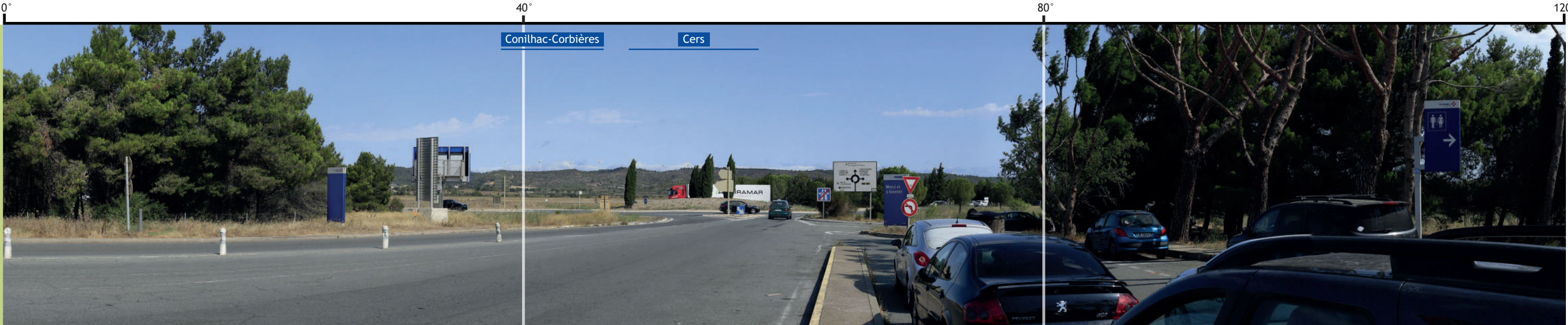
AIRE D’ÉTUDE RAPPROCHÉE



- Éolienne du projet de la Plagne
- Éolienne construite en fonctionnement
- Éolienne autorisée ou en construction

- A → B Coupe topographique
- Angle de vue de la simulation
- Localisation et orientation de la prise de vue

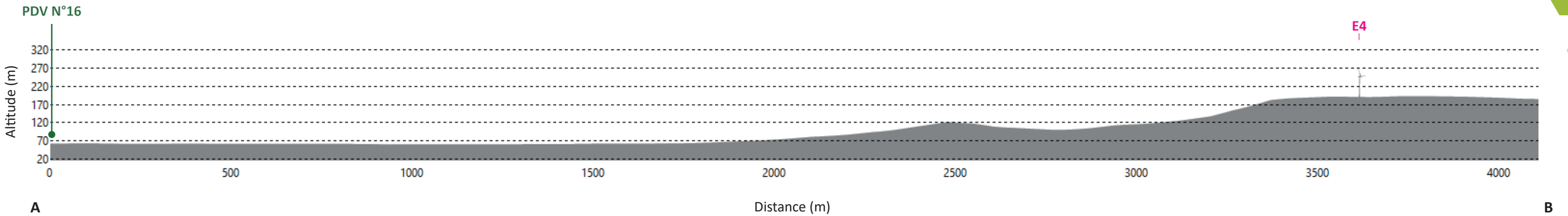
VUE 120° - ÉTAT INITIAL



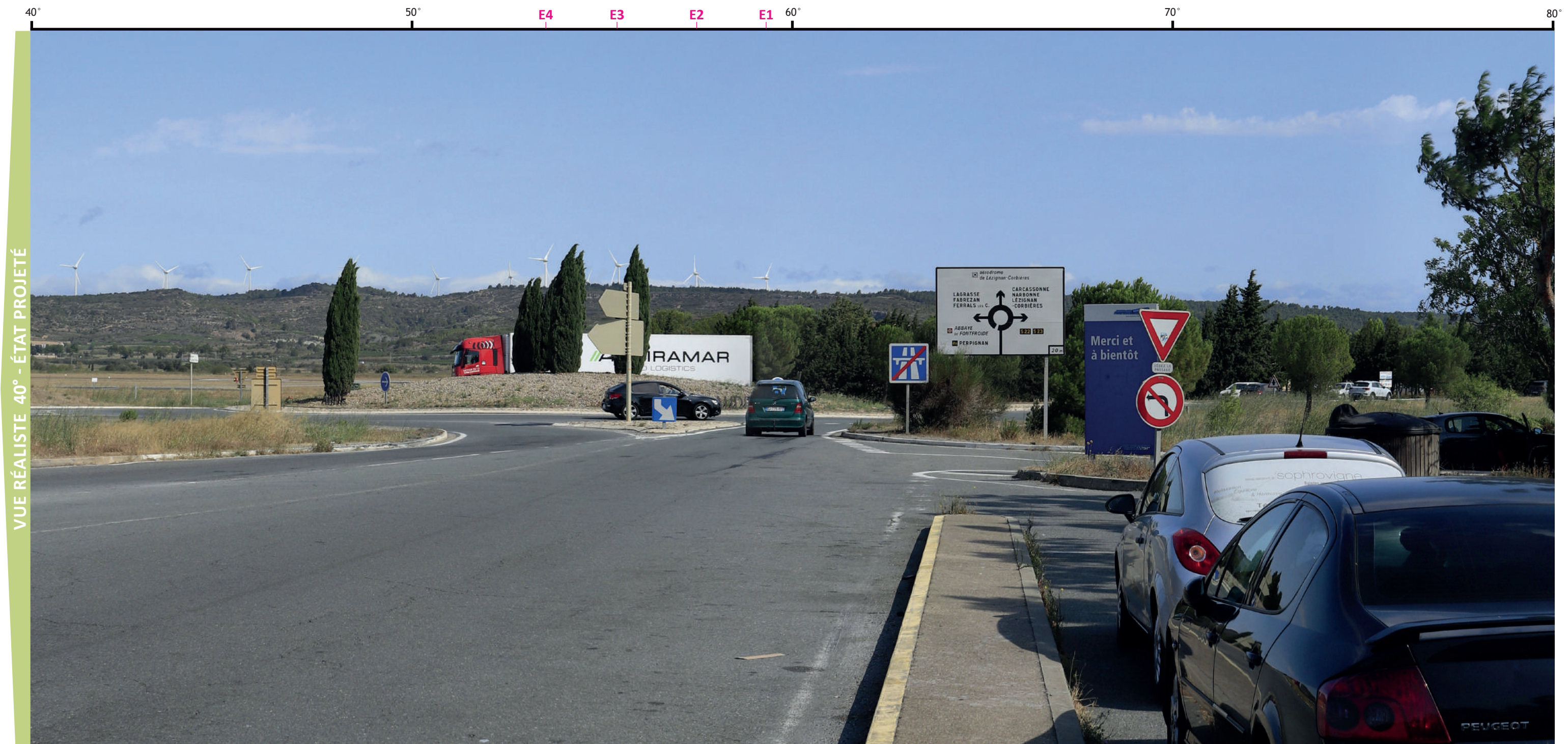
VUE SIMULÉE 120° - ÉTAT PROJETÉ



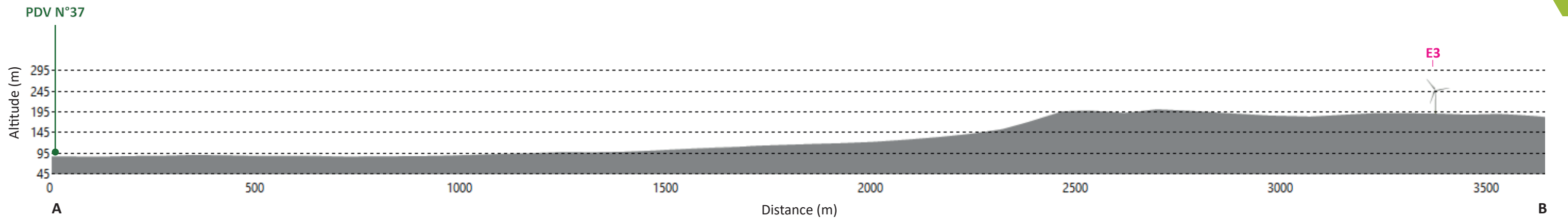
PROJET



Coupe topographique entre le point de prise de vue et l'éolienne la plus proche (E4), avec une zone de recul.



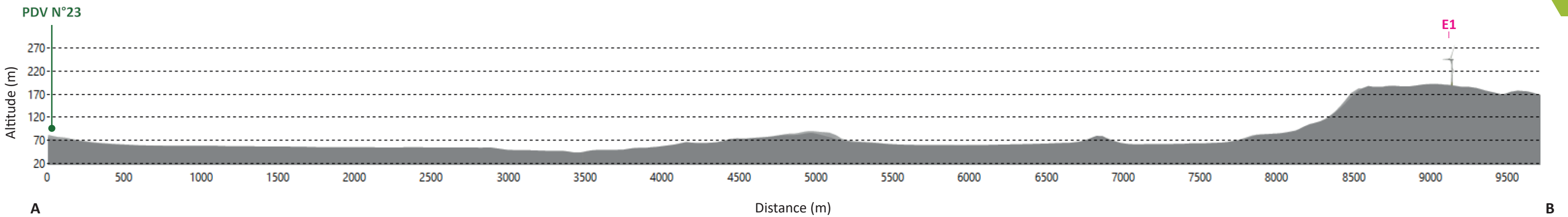
Afin de visualiser ce photomontage dans des conditions proches de la réalité, les planches doivent être imprimées au format A3 et être regardées à environ 55 cm



Coupe topographique entre le point de prise de vue et l'éolienne la plus proche (E3), avec une zone de recul.

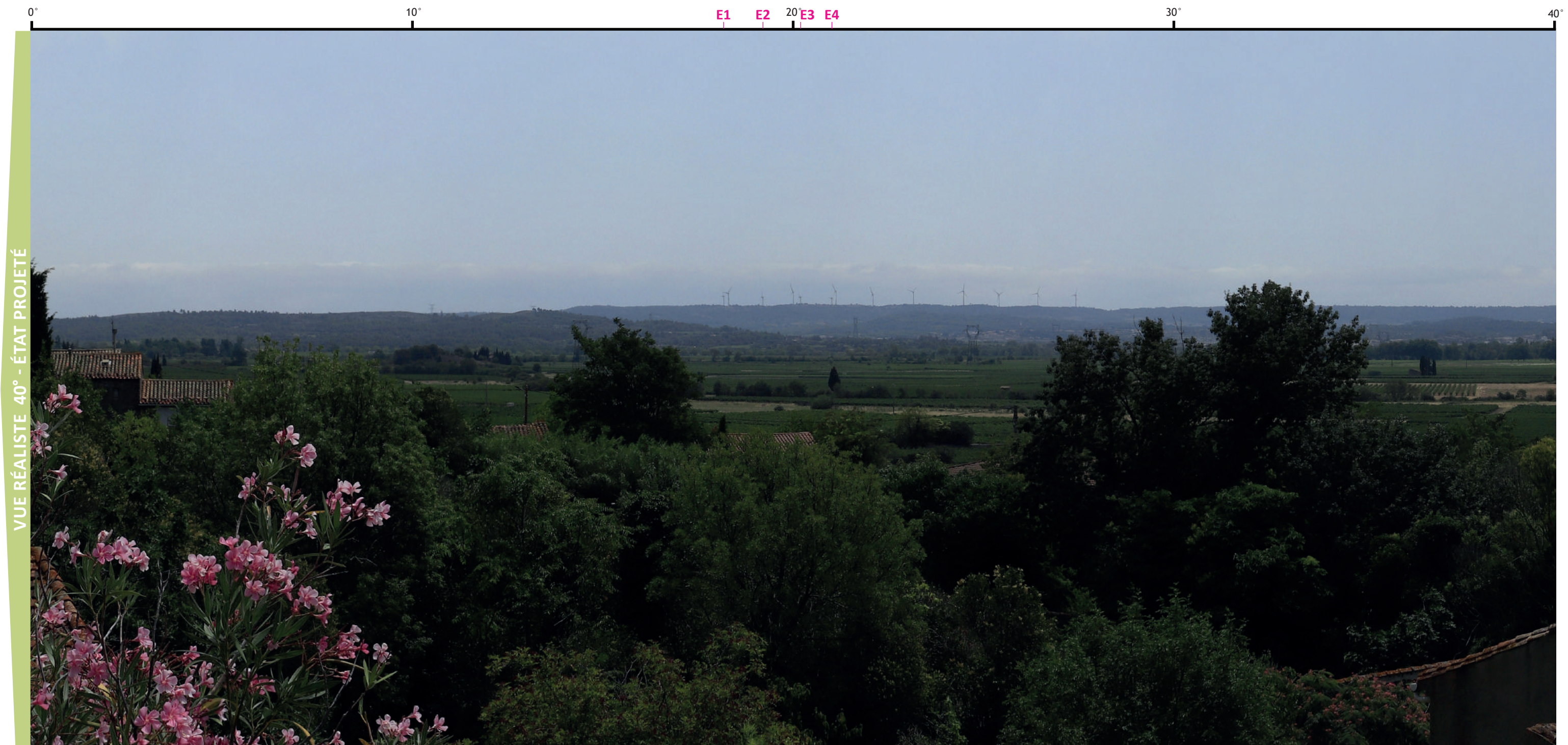


Afin de visualiser ce photomontage dans des conditions proches de la réalité, les planches doivent être imprimées au format A3 et être regardées à environ 55 cm



Coupe topographique entre le point de prise de vue et l'éolienne la plus proche (E1), avec une zone de recul.

Les échelles ont été dilatées verticalement x3 pour une meilleure visibilité du relief.



Afin de visualiser ce photomontage dans des conditions proches de la réalité, les planches doivent être imprimées au format A3 et être regardées à environ 55 cm



SYNTHESE DES RETOMBEES



LES RETOMBÉES DU PARC ÉOLIEN

Des retombées économiques directes à l'échelle du territoire

≈ 150 000 € / an



Mesures compensatoires
et d'accompagnement

IFER, CVAE, CFE

Taxe foncière

Loyers, foncier

PROJETS

Retombées en tant
qu'actionnaires

Loyers, foncier



Consolidation de l'investissement,
moyens financiers

VITICULTURE - TERRITOIRE

Consolidation de l'investissement,
moyens financiers

Propriétaires exploitants
(dont certains sont adhérents des
caves SODEL)



**LES CAVES SERONT ACTIONNAIRES DU PARC
ENV. 30% DU BUDGET ANNUEL D'UNE CAVE**



PLANIFICATION

- SCOT en vigueur à l'échelle de la CCRLCM. Un nouveau SCOT en révision dont l'arrêt est prévu prochainement
- Un territoire qui a porté le développement des ENR dans le respect de ses objectifs
- La CCRLCM a suivi le développement du projet éolien de La Plagne et y est favorable

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

Un territoire exemplaire en éolien et un fort potentiel solaire à développer

La **production globale d'énergies renouvelables** sur le territoire était de presque **274 GWh en 2017**. Le territoire a connu une **hausse de 65%** de la production d'EnR entre 2013 et 2017 avec, notamment, la création de 2 parcs éoliens en 2013 et un parc éolien en 2017.

EOLIEN



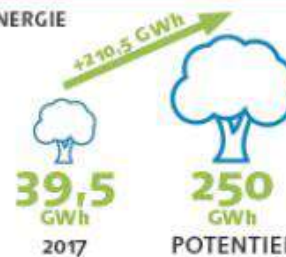
Fort potentiel mais contraintes environnementales à respecter.

PHOTOVOLTAÏQUE



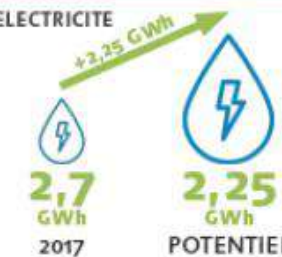
Très fort potentiel à développer

BOIS-ÉNERGIE



Fort potentiel mais contraintes environnementales à respecter.

HYDROÉLECTRICITÉ



Potentiel faible

BIOGAZ



Un potentiel à structurer

GÉOTHERMIE



Potentiel à explorer

Conilhac-Corbières :

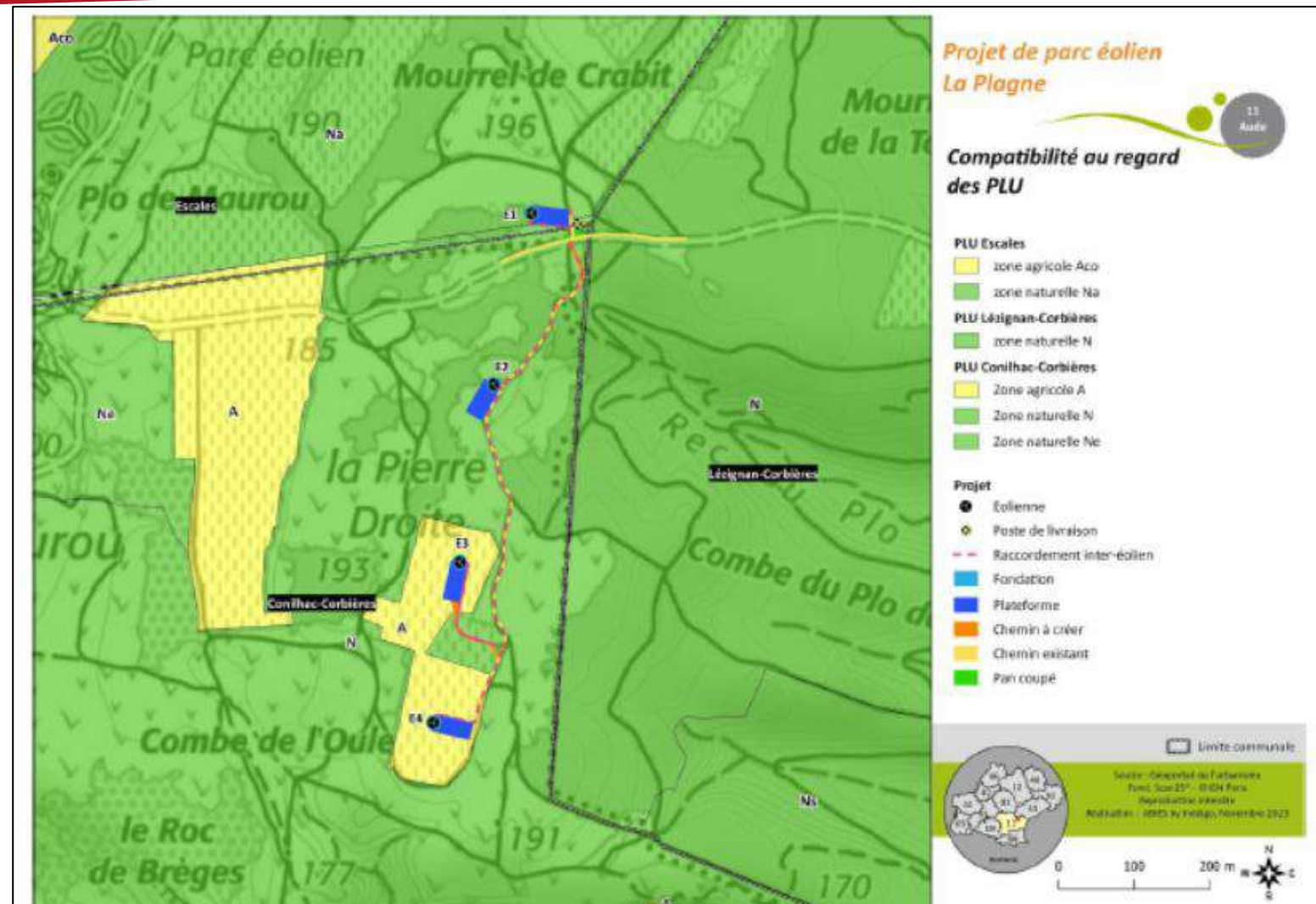
- PLU en vigueur. Projet en zone A et N

PLU en cours de révision avec intégration d'une zone dédiée (Ne et Ae)

Escales :

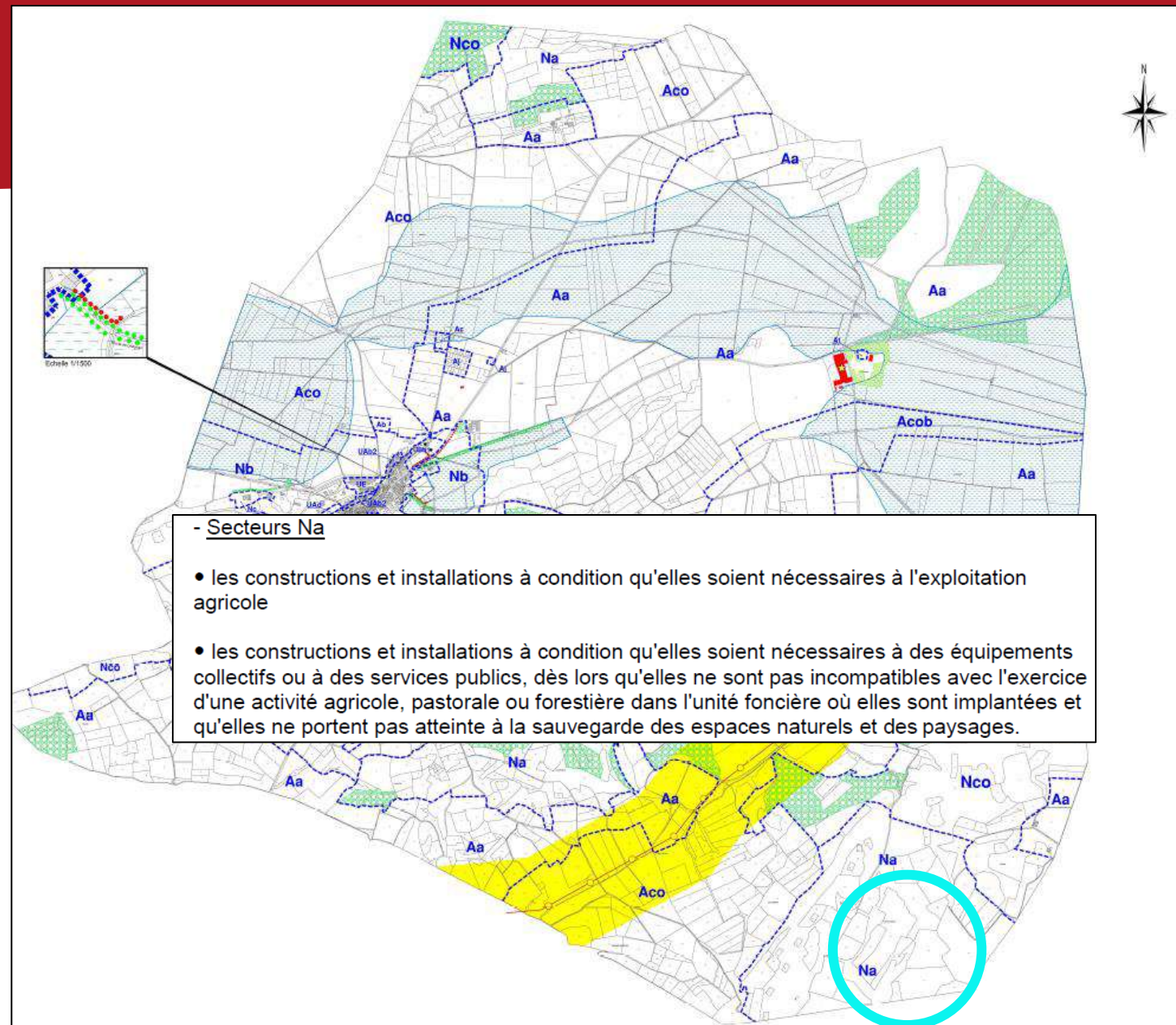
- Projet conforme au PLU (Zone Na)

Pas de procédure de révision en cours



Escales :

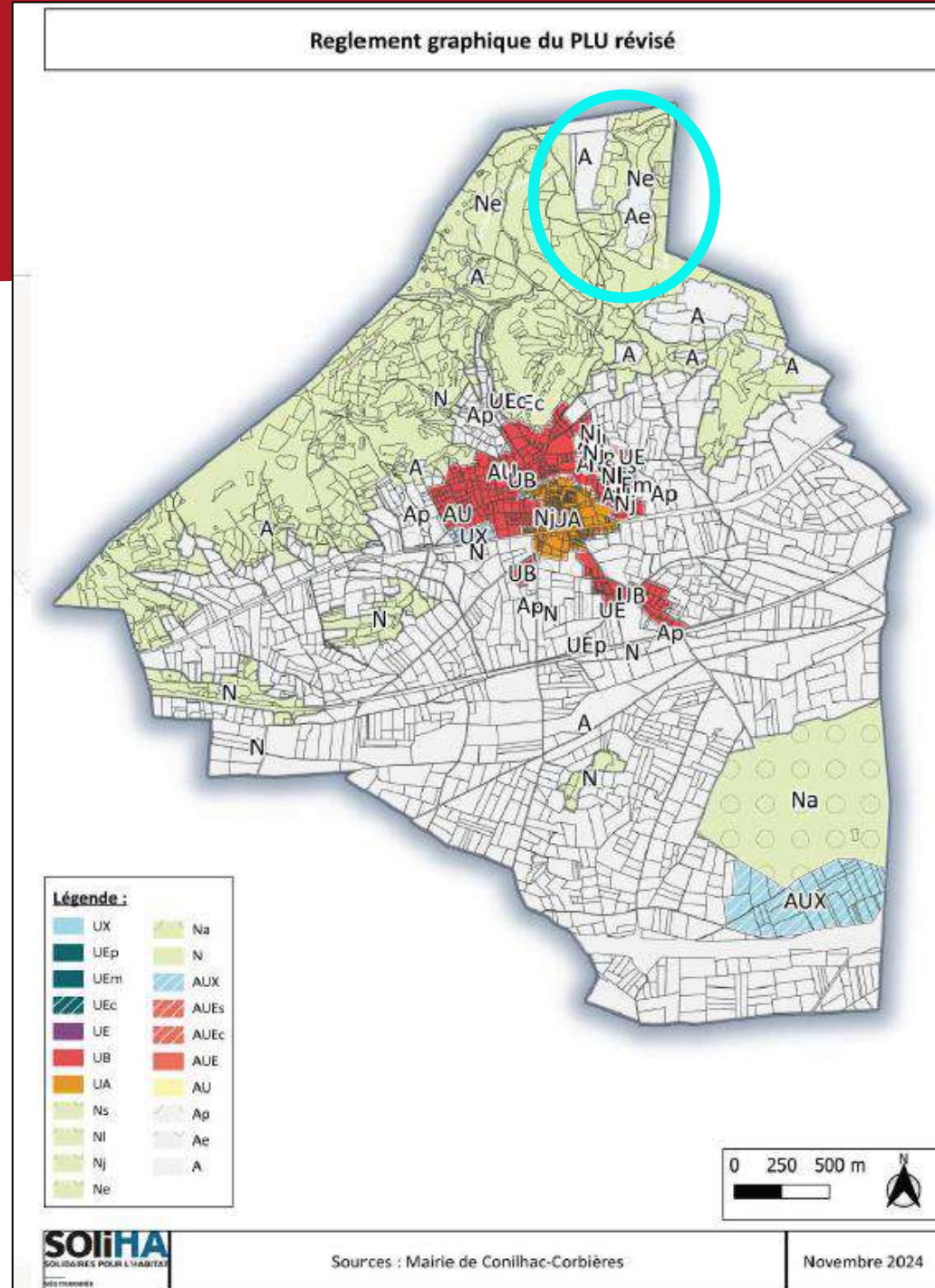
- Projet conforme au PLU (Zone Na)
- Pas de procédure de révision en cours



Conilhac-Corbières :

PLU en cours de révision avec intégration d'une zone dédiée (Ne et Ae)

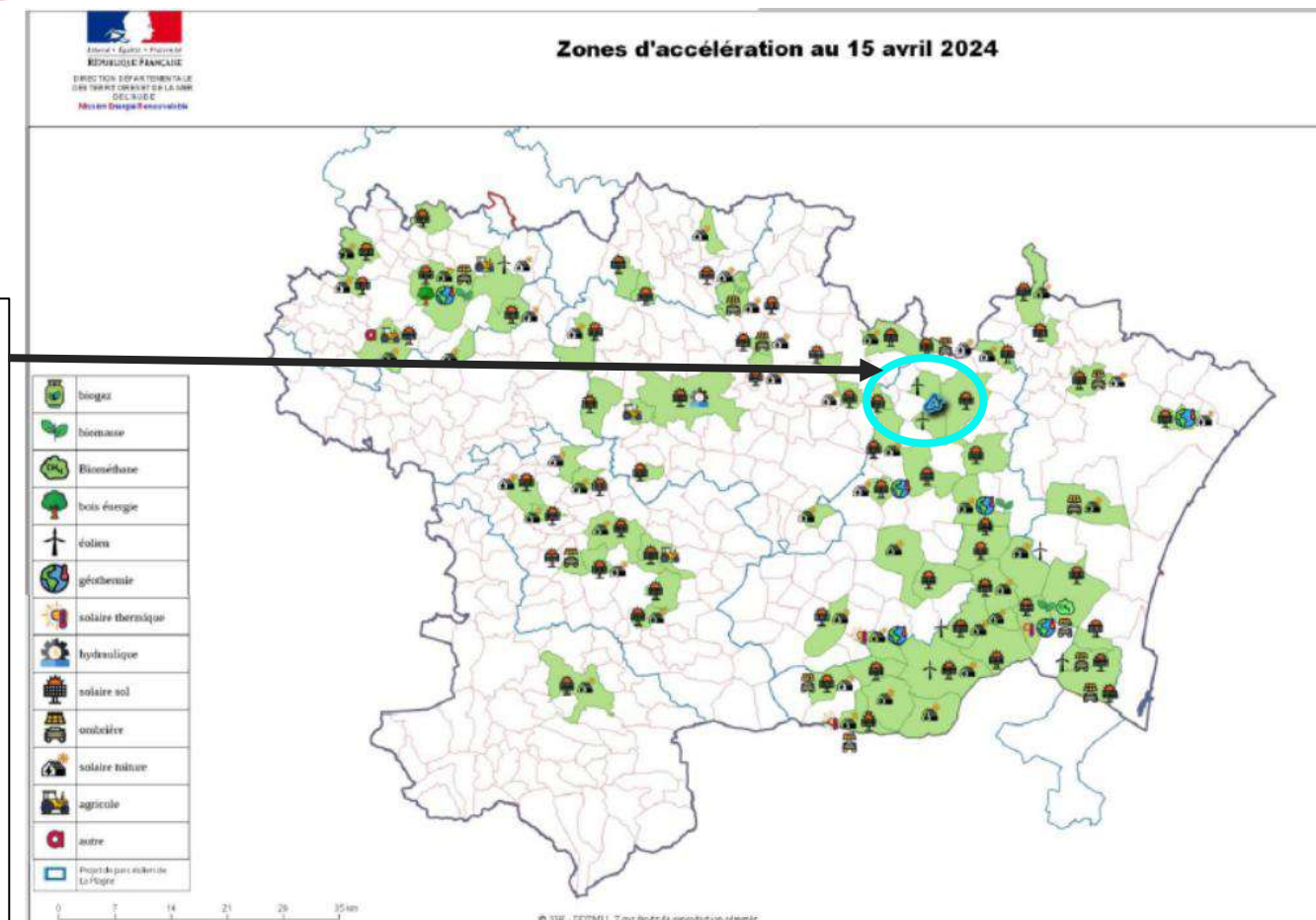
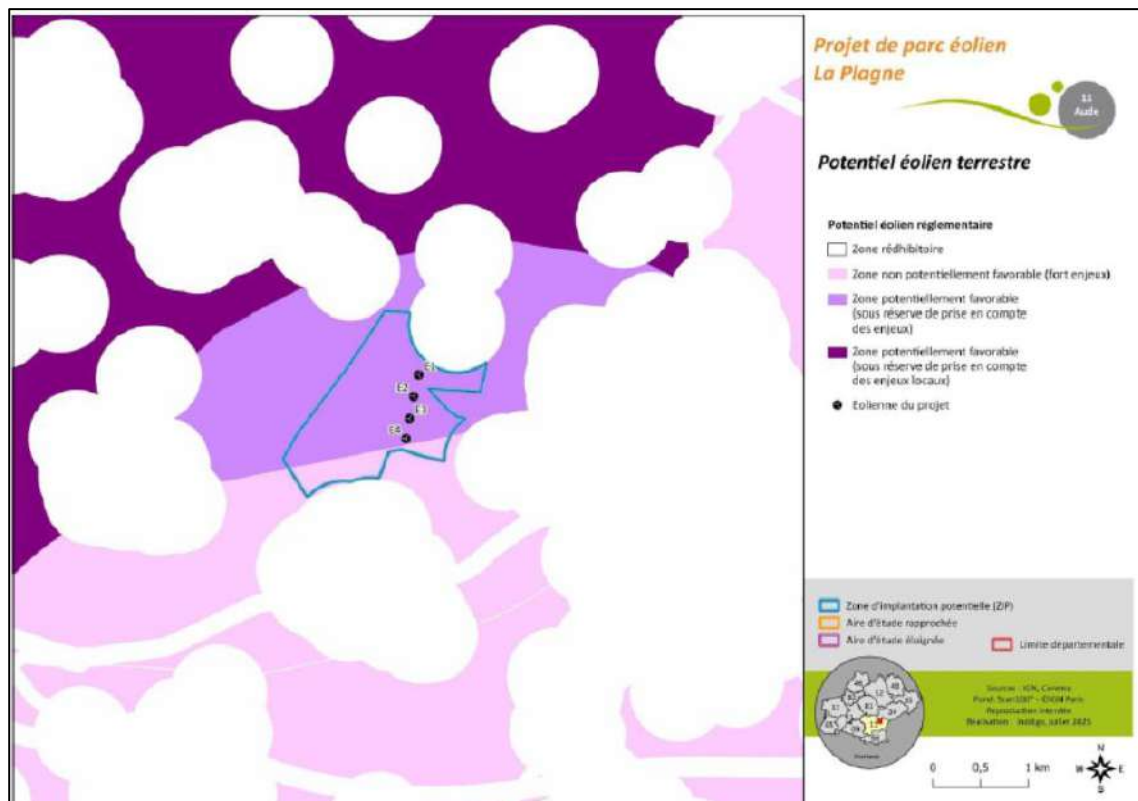
- Secteur Ae : correspondant au secteur où les centrales éoliennes sont possibles
- Secteur Ne : destiné à l'implantation d'une centrale éolienne





ZONE D'ACCÉLÉRATION ENR

- Zone d'accélération ENR retenue dans la cartographie départementale





LA CONCERTATION

- Recours à un cabinet de concertation : Com Une Exception
- Mise en place d'un comité de pilotage des projets dès 2022, incluant les communes concernées par les projets SODEL, Lézignan-Corbières, l'intercommunalité. 2 réunions/an, 6 comités de projets tenus à ce jour
- Mise en place de permanences d'information dans les communes
- Mise à disposition de documentation en mairie et questionnaires
- Visites du parc éolien du Cers pour échanger sur le projet éolien de La Plagne
- Visites de scolaires
- ...

→ *Un rapport de concertation retraçant toutes les étapes de la concertation et les retours des citoyens sera disponible dans le dossier de demande d'AE*

Conilhac-Corbières

Concertation autour du projet de parcs éoliens

Dans le cadre du projet de la Sodel (Société de développement du Lézignanais) concernant la réalisation de trois parcs éoliens, projet porté par les caves coopératives de Conilhac-Corbières, Escales, Montbrun et Tourouzelle une consultation est lancée. Les administrés sont appelés à s'informer et à donner leur avis. À cet effet un espace d'expression, un questionnaire sur l'énergie éolienne et des infor-

mations sur les projets sont dédiés aux citoyens. Cet espace d'expression est à disposition dans les mairies de Conilhac, Escales, Montbrun et Tourouzelle, ainsi que dans les caves coopératives : l'Avenir à Montbrun ; les deux terroirs à Tourouzelle et le chai des vignerons à Lézignan.

M. L.

> Pour plus de renseignements sur les projets : www.sodel-lezignan.fr





Informez-vous, donnez votre avis !
PERMANENCES D'INFORMATION
 Concertation autour des projets éoliens portés par les caves coopératives

23 MARS
 17H À 19H
 Mairie de Conilhac

24 MARS
 14H À 16H
 Mairie de Tourouzelle
 17H À 19H
 Mairie de Montbrun-des-Corbières

Projet de trois parcs éoliens du Lézignanais porté par les caves coopératives :

- La Plagne Escalès / Conilhac-Corbières
- La Picardie Montbrun-des-Corbières
- Les Pigeonniers Tourouzelle

www.sodel-lezignan.fr

Conilhac-Corbières

Concertation autour du projet de parcs éoliens

Dans le cadre du projet de la Sodel (Société de développement du Lézignanais) concernant la réalisation de trois parcs éoliens, projet porté par les caves coopératives de Conilhac-Corbières, Escalès, Montbrun et Tourouzelle une consultation est lancée. Les administrés sont appelés à s'informer et à donner leur avis. À cet effet un espace d'expression, un questionnaire sur l'énergie éolienne et des informations sur les projets sont dédiés à l'expression de citoyens. Cet espace d'expression est à disposition dans les mairies de Conilhac, Escalès, Montbrun et Tourouzelle ; les deux terroirs à Montbrun ; les deux terroirs à Tourouzelle et le chai des vigneron à Lézignan.

M. L.

> Pour plus de renseignements sur les projets : www.sodel-lezignan.fr

Escalès

Concertation autour du projet d'extension du parc éolien de La Plagne

Mercredi 23 novembre s'est tenue la séance d'information (Com. Une. Exception) ont détaillé le projet au public.

En 2022, la concertation est lancée et des études naturalistes, paysagères et acoustiques ont été réalisées.

Les trois projets concernent les communes de Tourouzelle (Les Pigeonniers), Montbrun-des-Corbières (La Picardie) et Escalès-Corbières (La Plagne). Le projet de La Plagne a été largement expliqué avec des plaques

en soutien. C'est une extension du parc existant en exploitation, en seconde ligne, avec un impact visuel modéré, une construction d'éolénaires dans un secteur déjà équipé, contribuant à l'objectif national de 34,7 GWd d'éolien terrestre en 2025.

CL

> "Sodel, autour de la transition énergétique, défend d'un côté une et d'un autre unique, accompagnant les porteurs avec des solutions sur mesure."



Charlotte Coppler, Susie Haas et Francis Attard expliquant le projet éolien.

LEZIGNAN - 2023 11 NOVEMBRE 2023

LEZIGNAN-CORBIÈRES • 9

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

L'ÉVÉNEMENT

23-24 MARS

17h à 19h

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

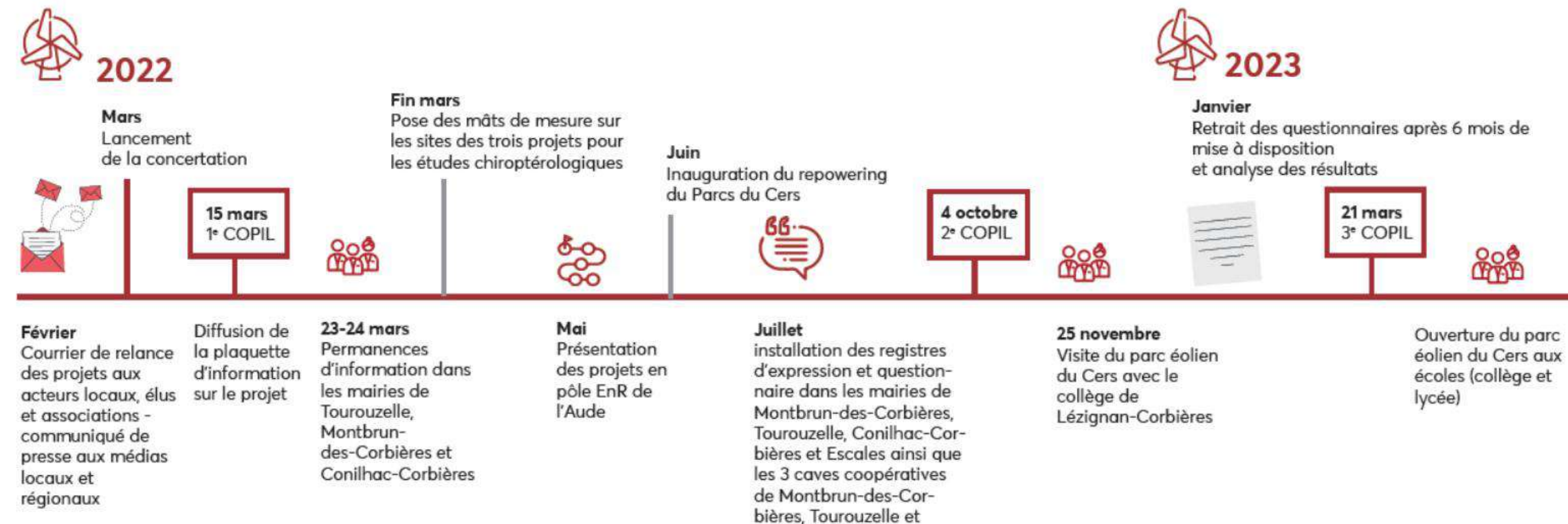
Conilhac-Corbières

Montbrun-des-Corbières

Tourouzelle

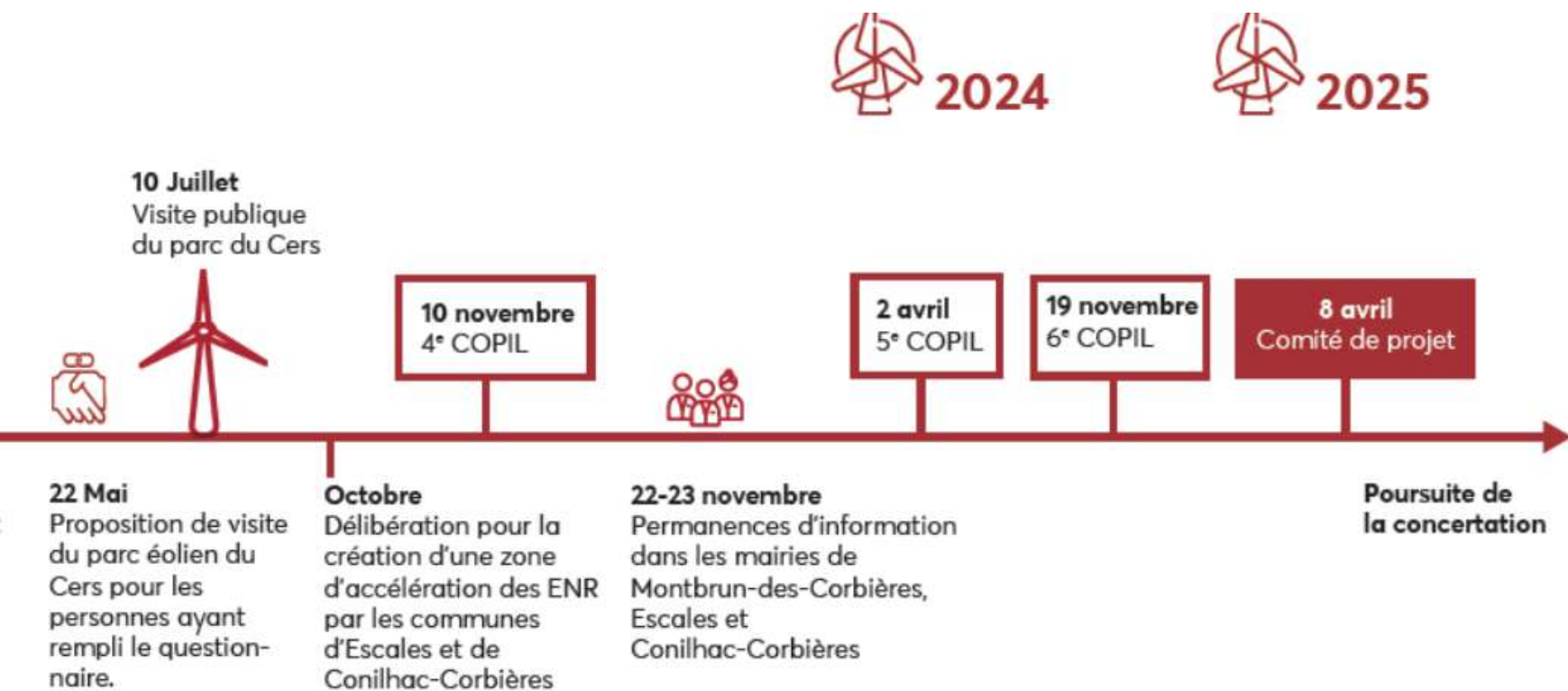
Conilhac-Corbières

CONCERTATION





CONCERTATION





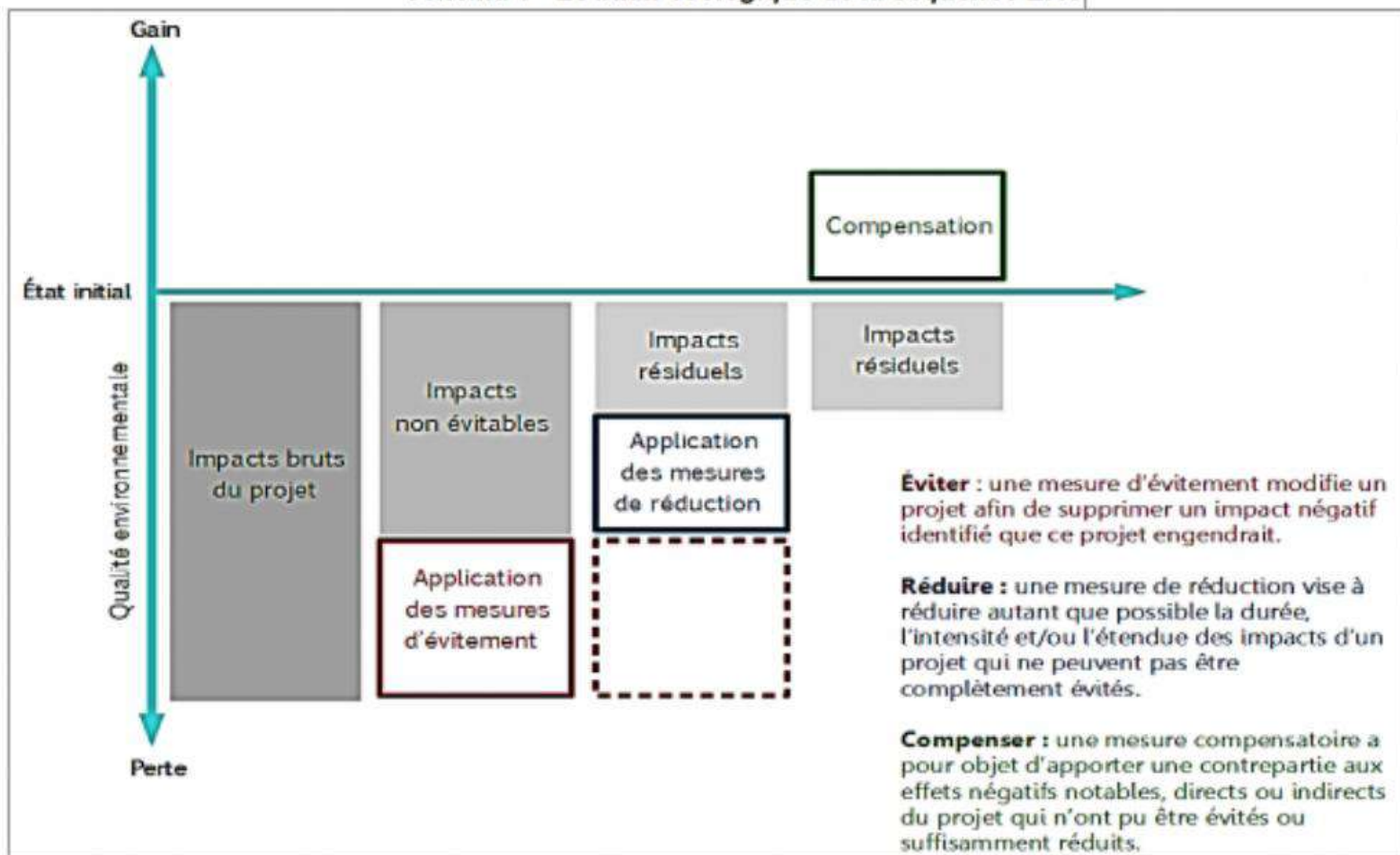
SYNTHESE DES INCIDENCES DU PROJET

→ *L'analyse des impacts bruts et résiduels du projet est finement détaillée au sein de l'étude d'impact jointe au dossier de demande d'AE*



INCIDENCES DU PROJET ÉOLIEN

Schéma 1 - Le bilan écologique de la séquence ERC



Composantes étudiées dans l'étude d'impact :

- Milieu humain
- Milieu physique
- Milieu paysager
- Milieu naturel



INCIDENCES RÉSIDUELLES SUR LE MILIEU HUMAIN

Tableau 260 : Synthèse des incidences résiduelles du projet éolien de La Plagne sur le milieu humain

Composante environnementale		Risques / Incidences	Incidences brutes du projet éolien de La Plagne			Mesures	Incidences résiduelles du projet éolien de La Plagne			Mesures compensa toires
			En phase de construction	En phase d'exploitation	En phase de démantèlement		En phase de construction	En phase d'exploitation	En phase de démantèlement	
Économie locale		Retombées économiques	Positive	Positive	Positive	-	Positive	Positive	Positive	Hu-C1
Habitat		Dévaluation des prix de ventes immobilières	Nulle	Non évaluable	Nulle	-	Nulle	Non évaluable	Nulle	-
Activités économiques	Agriculture	Immobilisation de surfaces agricoles	Négligeable (commune de Conilhac-Corbières) Faible (parcelle WB67)	Négligeable (commune de Conilhac-Corbières) Très faible (parcelle WB67)	Négligeable (commune de Conilhac- Corbières) Faible (parcelle WB67)	Hu-R1	Négligeable (commune de Conilhac- Corbières) Faible (parcelle WB67)	Négligeable (commune de Conilhac-Corbières) Très faible (parcelle WB67)	Négligeable (commune de Conilhac- Corbières) Faible (parcelle WB67)	Hu-C2
		Gênes à l'activité agricole	Modérée	Faible	Modérée		Modérée	Faible	Modérée	
		Atteintes aux productions d'origine géographique contrôlée	Négligeable			-	Négligeable			-
		Sylviculture	Immobilisation de surfaces sylvicoles	Nulle				Nulle		
Loisirs (randonnée)		Coupure de sentiers de randonnée	Modérée	Nulle	Modérée	Hu-R2 ; Hu-A1	Faible	Nulle à Positive	Faible	
Loisirs (chasse)		Impacts sur l'activité de chasse	Modérée	Très faible	Modérée	Hu-A2	Modérée	Très faible	Modérée	
Protection des radars		Remise en cause des activités de l'Aviation Civile, de l'Armée et de Météo France	Nulle			-	Nulle			
Servitudes aéronautiques		Remise en cause des activités aéronautiques de l'Aviation Civile et de l'Armée				-				
Communications radioélectriques		Interception de faisceaux hertziens et de leurs bandes d'éloignement, perturbation de la réception télévisuelle et de téléphonie mobile				Hu-E1				
Voies de circulation		Non-respect d'un éloignement minimum vis-à-vis de la route départementale RD165				Hu-E1				
Habitat		Non-respect de l'éloignement réglementaire de 500 m vis-à-vis des riverains les plus proches et des zones d'habitation	Nulle			Hu-E1	Nulle			
Servitudes réseaux		Remise en cause de l'intégrité des réseaux en place (électricité, eau, gaz)	Nulle (poste électrique privé du Cers, raccordements électriques internes des parcs éoliens du Cers et de Conilhac et la ligne aérienne			Hu-E1 ; Hu-E2				



INCIDENCES RÉSIDUELLES SUR LE MILIEU HUMAIN

Commodités de voisinage et effets sur la santé

Composante environnementale	Risques / Incidences	Incidences brutes du projet éolien de La Plagne			Mesures	Incidences résiduelles du projet éolien de La Plagne			Mesures compensatoires
		En phase de construction	En phase d'exploitation	En phase de démantèlement		En phase de construction	En phase d'exploitation	En phase de démantèlement	
		haute tension 63 kV de RTE) Forte localement (ligne électrique souterraine d'Enedis)							
Alimentation en eau potable (AEP)	Non-respect de la réglementation et préservation de la ressource en eau	Nulle			-				
Risque technologique et sites et sols pollués	Augmentation du risque technologique et des aléas, risques sanitaires liés aux sols pollués	Nulle			Hu-E1				
Champs électromagnétiques	Émission de champs électromagnétiques dangereux pour la santé	Nulle	Négligeable	Nulle	-	Nulle	Négligeable	Nulle	
Phénomènes vibratoires	Transmission de vibrations mécaniques	Modérée lors du passage dans les bourgs	Nulle	Modérée lors du passage dans les bourgs	-	Modérée lors du passage dans les bourgs	Nulle	Modérée lors du passage dans les bourgs	
Déplacements (trafic)	Augmentation du trafic routier	Faible à forte ponctuellement	Négligeable	Faible à forte ponctuellement	Hu-R3	Faible à modérée ponctuellement	Négligeable	Faible à modérée ponctuellement	
Pollution de l'air	Émission de poussières et de gaz d'échappements (et d'odeurs)	Faible (poussières) Modérée (gaz et odeurs)	Nulle	Faible (poussières) Modérée (gaz et odeurs)	Hu-R3	Très faible (poussières) Faible (gaz et odeurs)	Nulle	Très faible (poussières) Faible (gaz et odeurs)	
Émissions lumineuses	Gêne principalement nocturne liée au balisage lumineux des éoliennes	Nulle	Très faible (de jour) à faible (de nuit)	Nulle	Hu-R6	Nulle	Très faible (de jour) à faible (de nuit)	Nulle	
Sécurité des riverains	Incident impliquant des riverains lors des phases de chantiers ou au cours de l'exploitation du parc	Modérée à forte			Hu-R3 ; Hu-R4 ; Hu-R5	Faible			
Acoustique	Nuisances sonores auprès des riverains	Nulle (infrasons) Faible (sons audibles)	Négligeable (infrasons) Faible à fort (sons audibles sur le voisinage) Nulle (niveau de bruit ambiant) Faible (tonalité marquée)	Nulle (infrasons) Faible (sons audibles)	Hu-R4	Nulle (infrasons) Faible (sons audibles)	Négligeable (infrasons) Faible (sons audibles sur le voisinage) Nulle (niveau de bruit ambiant) Faible (tonalité marquée)	Nulle (infrasons) Faible (sons audibles)	

Positive	Nulle/Négligeable	Très faible	Faible	Modérée	Forte
Incidence non significative				Incidence significative	

Les incidences résiduelles du projet de parc éolien de La Plagne sont dans l'ensemble positives à modérées sur les composantes du milieu humain. En phase d'exploitation, l'impact porte notamment sur le balisage nocturne (incidence faible) dont l'installation sur les aérogénérateurs répond à une obligation réglementaire et ne peut donc être réduit. Cependant, le balisage sera synchronisé avec les parcs existants pour en réduire l'incidence. Une incidence résiduelle faible à modérée est également identifiée pour les propriétaires exploitants agricoles de la parcelle WB67 concernés par les emprises du parc, ceci en raison du manque à gagner consécutif à l'immobilisation de terrains et de la perturbation de leurs activités en phases de chantier. Ces pertes seront néanmoins compensées financièrement tout au long de l'exploitation du parc éolien (cf. détails page suivante). Néanmoins, à titre de comparaison, il est à signaler qu'aucune plainte de ce type n'a jamais été émise dans le cadre de l'exploitation du parc éolien du Cers. Aucune commune n'a fait remonter de quelconques difficultés, qu'il s'agisse des parcs éoliens du Cers ou de Conilhac, chacun d'eux implantés sur site depuis de nombreuses années. Enfin, les autres incidences identifiées notables sont temporaires et localisées en phase chantier (trafic routier, émission de poussières, etc.).



INCIDENCES RÉSIDUELLES SUR LE MILIEU PHYSIQUE

Tableau 238 : Synthèse des incidences résiduelles du projet éolien de La Plagne sur le milieu physique

Composante environnementale	Risques / Incidences	Incidences brutes du projet éolien de La Plagne			Mesures	Incidences résiduelles du projet éolien de La Plagne			Mesures compensatoires
		En phase de construction	En phase d'exploitation	En phase de démantèlement		En phase de construction	En phase d'exploitation	En phase de démantèlement	
Géologie	Modifications des horizons géologiques	Faible	Négligeable		Ph-E2	Faible	Négligeable		Non
	Pollution du sous-sol	Faible à modérée (en cas d'accident mineur)			Ph-R1 ; Ph-R2 ; Ph-R5	Très faible à faible (en cas d'accident mineur)			Non
Pédologie	Modification des horizons pédologiques	Modérée	Nulle	Modérée	Ph-E1 ; Ph-R3	Faible	Nulle	Faible	Non
	Érosion	Faible	Nulle	Faible	Ph-R4 ; Ph-R5	Très faible	Nulle	Très faible	Non
	Pollution du sol	Faible à modérée (en cas d'accident mineur)			Ph-R1 ; Ph-R2 ; Ph-R5	Très faible à faible (en cas d'accident mineur)			Non
Topographie	Modification de la topographie locale	Négligeable			-	Négligeable			Non
Hydrologie (eaux de surface)	Modification des écoulements	Nulle (réseau hydrographique) Modérée (ruissellement)	Faible	Nulle (réseau hydrographique) Modérée (ruissellement)	Ph-E1 ; Ph-R5	Nulle (réseau hydrographique) Faible (ruissellement)	Très faible	Nulle (réseau hydrographique) Faible (ruissellement)	Non
	Pollution des eaux de surface	Très faible (en cas d'accident mineur)	Négligeable (en cas d'accident mineur)	Très faible (en cas d'accident mineur)	Ph-R1 ; Ph-R2 ; Ph-R5	Négligeable (en cas d'accident mineur)			Non
	Prélèvement d'eau	Nulle			-	Nulle			Non
Hydrogéologie (eaux souterraines)	Modification des écoulements	Nulle			-	Nulle			Non
	Pollution des eaux souterraines	Faible à modérée (en cas d'accident mineur)			Ph-R1 ; Ph-R2 ; Ph-R5	Très faible à faible (en cas d'accident mineur)			Non
	Prélèvement d'eau	Nulle			-	Nulle			Non
Zones humides	Modification du régime des eaux par drainage ou inondation	Nulle			-	Nulle			Non
Climat	Modification du climat global	Très faible	Positive	Négligeable	-	Très faible	Positive	Négligeable	Non
Qualité de l'air	Pollution atmosphérique et émission de poussières	Faible à modérée	Positive	Faible	Ph-R7	Très faible à faible	Positive	Très faible	Non



INCIDENCES RÉSIDUELLES SUR LE MILIEU PHYSIQUE

Composante environnementale		Risques / Incidences	Incidences brutes du projet éolien de La Plagne			Mesures	Incidences résiduelles du projet éolien de La Plagne			Mesures compensatoires
			En phase de construction	En phase d'exploitation	En phase de démantèlement		En phase de construction	En phase d'exploitation	En phase de démantèlement	
Séisme		Augmentation du risque et de l'aléa	Nulle			-	Nulle			Non
Inondation	Crue		Nulle			-	Nulle			Non
	Ruissellement		Modéré	Faible	Modéré	Ph-R5	Faible	Très faible	Faible	
Mouvement de terrain	Retrait- gonflement des argiles		Nulle	Faible	Nulle	Ph-E2	Nulle	Faible	Nulle	Non
	Glissement de terrain		Nulle				Nulle			
	Chutes de blocs		Nulle							
	Cavités souterraines		Modérée à forte (potentiellement)							
Remontées de nappes			Nulle			-	Nulle			Non
Feu de forêt			Faible	Fort	Faible	Ph-R8	Faible			Non

Légende sur le niveau d'incidence :

Positive	Nulle/Négligeable	Très faible	Faible	Modérée	Fort
Incidence non significative				Incidence significative	



INCIDENCES RÉSIDUELLES SUR LE MILIEU NATUREL

Synthèse des incidences résiduelles sur le milieu naturel

L'ensemble des incidences résiduelles sur le milieu naturel est jugé très faible et non significatif. Ce niveau est évalué au regard des actions suivantes.

- Une prise en compte bien en amont du projet des enjeux écologiques (NA-E1) et le choix d'un projet final de moindre impact ;
- L'application d'un complexe de mesures réductrices ciblées et efficaces en phase de chantier avec notamment, une période adaptée des travaux en dehors des périodes sensibles de reproduction et d'hibernation des espèces (NA-R1) ; un accompagnement écologique des différentes phases des travaux (NA-3, R4) ainsi que des actions douces si besoin, sur les habitats d'espèces (NA-R5, R6 et R8).
- En phase d'exploitation, les mesures réductrices d'impacts visent une forte diminution du risque de mortalité de la faune volante par régulation adaptée en faveur des chiroptères (NA-R11) et la mise en place de SDA contrôlés et vérifiés visant notamment les espèces de petite taille (espèce cible prioritaire étant le Faucon crécerellette), ainsi que les rapaces de plus grande taille (NA-R12, R13).
- L'évaluation des incidences résiduelles sur la flore montre un niveau globalement faible en raison de la mise en place de plusieurs mesures d'évitement et de réduction. La prise en compte en amont du projet des enjeux écologiques (NA-E1) et l'adaptation du projet aux enjeux présents (balisage de la flore patrimoniale, gestion des habitats, suivi des espèces à enjeux) permettent au projet d'avoir un niveau d'impact résiduel non significatif sur la flore et les habitats naturels ;
- Une très fine connaissance du site associé au suivi environnemental du Cers réalisé par Inddigo depuis la mise en service du parc. Actuellement, la troisième année de suivi est menée.

Ces niveaux très faibles des résidences résiduelles sur la flore et la faune permettent d'évaluer un impact non significatif du projet sur la biodiversité. Par conséquent, aucune mesure compensatoire n'est nécessaire. Cependant, des mesures d'accompagnement sont néanmoins proposées. Ces mesures réalisables et équilibrées seront mises en place au sein d'un domaine viticole situé à Moux/Fontcouverte et permettront d'obtenir un réel bénéfice écologique pour l'ensemble des populations concernées.

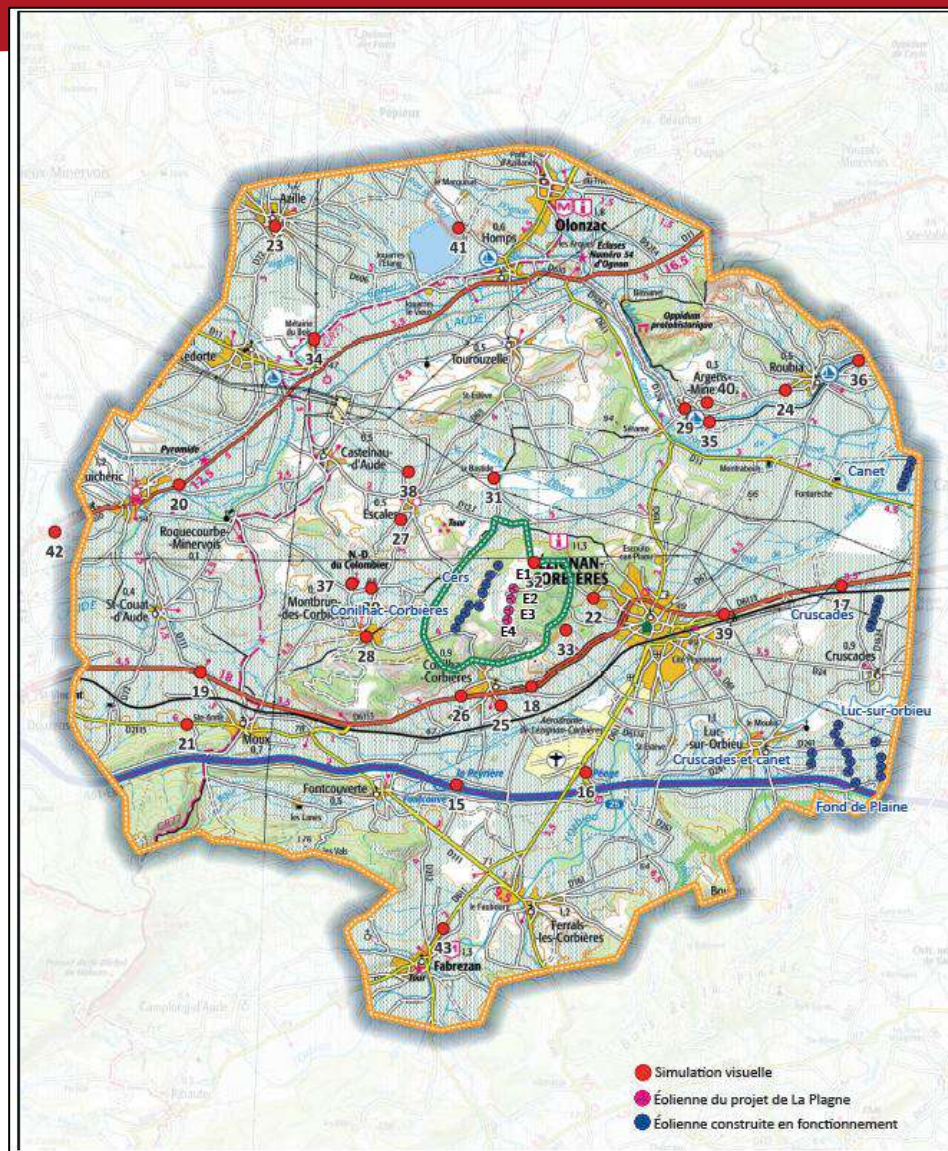
- Secteur riche en biodiversité avec des espèces présentant des enjeux forts
- Bonne connaissance de la zone après 3 ans de suivi environnemental du parc éolien du Cers
- Partenariat avec Aude Nature pour mise en place de mesures favorables à la biodiversité



INCIDENCES RÉSIDUELLES SUR LE PAYSAGE

- 45 photomontages présentés au sein du dossier de demande d'AE

(consultables en version papier A3 pendant le comité de projet)



Projet de parc éolien La Plagne

Liste des photomontages

Aire d'étude rapprochée

N°15 - Depuis l'A61 et l'aire de repos de la Peyrière à Fontcouverte	34
N°16 - Depuis la sortie de l'A61, à Lézignan-Corbières, au carrefour giratoire avec la D611	36
N°17 - Depuis la D6113, au nord de Cruscades, au niveau d'une aire d'arrêt	38
N°18 - Depuis la D6113, entre Lézignan-Corbières et Conilhac-Corbières, à hauteur d'une aire d'arrêt	40
N°19 - Depuis la D6113 au nord-ouest de Moux, près du carrefour avec la D111	42
N°20 - Depuis la D610 à la sortie est de Puichéric, à hauteur de la station d'épuration	44
N°21 - Depuis la D2113 à 700 mètres à l'ouest de Moux	46
N°22 - Depuis Lézignan-Corbières, chemin de Montbrun, à la lisière ouest d'agglomération	48
N°23 - Depuis Azille, dans le jardin des plantes, rue des remparts	50
N°24 - Depuis Roubia à la sortie ouest d'agglomération (D124)	52
N°25 - Depuis Conilhac-Corbières sur le chemin de l'aérodrome, à la lisière bâtie sud du village	54
N°26 - Depuis Conilhac-Corbières sur le chemin de l'aérodrome, à la lisière bâtie sud du village - ARBUSTE MASQUÉ	56
N°27 - Depuis Conilhac-Corbières à l'entrée ouest d'agglomération (D6113)	58
N°28 - Depuis Escalles, la rue Charles Trénet, dans le lotissement à l'entrée sud d'agglomération (D65)	60
N°29 - Depuis Argens-Minervois, rue Jules Ferry	62
N°30 - Depuis le domaine de l'Horte à Montbrun-des-Corbières	64
N°31 - Depuis le domaine du Château la Bastide sur la commune d'Escalles	66
N°32 - Depuis Crabit sur la commune d'Escalles	70
N°33 - Depuis La Ginestasse à Lézignan-Corbières	72
N°34 - Depuis le Canal du Midi et le GR77, près de la Métairie du Bois, sur la commune de La Redorte	74
N°35 - Depuis le chemin de halage du Canal du Midi à Argens-Minervois	76
N°36 - Depuis la D124, en bordure du Canal du Midi, 850 m à l'est de Roubia	78
N°37 - Depuis la chapelle Notre-Dame-de-Colombier à Montbrun-des-Corbières	80
N°38 - Depuis la voie communale, à 500 m au nord d'Escalles, près du pont du ruisseau de l'Aiguille	82
N°39 - Depuis l'entrée est de Lézignan-Corbières (D6113)	84
N°40 - Depuis le nord d'Argens-Minervois	86
N°41 - Depuis le lac de Jouarres à Olonzac	88
N°42 - Depuis la D610, à 900 m à l'ouest de Puichéric	90
N°43 - Depuis la sortie nord de Fabrezan (D611)	92
N°44 - Depuis la sortie nord de Fabrezan (D611) - ARBUSTE PARTIELLEMENT MASQUÉ	94

Aire d'étude rapprochée
Aire d'étude immédiate



Fond : Scan100® - ©IGN Paris
Reproduction interdite
Réalisation : Indigo, avril 2025

0 3 6 km





INCIDENCES RÉSIDUELLES SUR LE PAYSAGE

Tableau 270 : synthèse des impacts résiduels du projet éolien de la Plagne sur le paysage et le patrimoine différents des impacts bruts

	Lieux	Enjeux	Impact brut du projet éolien			Mesures	Impact résiduel du projet éolien			Mesures compensatoires
			En phase de construction	En phase d'exploitation	En phase de démantèlement		En phase de construction	En phase d'exploitation	En phase de démantèlement	
Paysage rapproché et immédiat	Lézignan-Corbières	Pôle principal d'habitat et d'activité	Fort depuis les maisons de la lisière ouest d'agglomération Modéré depuis les espaces ouverts et exposés des faubourgs			PP-R2	Fort et modéré	Fort à modéré depuis les maisons de la lisière ouest d'agglomération Modéré à faible depuis les espaces ouverts et exposés des faubourgs		Non
	Conilhac-Corbières	Village	Modéré depuis la lisière bâtie sud du village			PP-R2	Modéré	Modéré à faible		Non
	Montbrun-des-Corbières	Village	Modéré à faible			PP-R2	Modéré à faible	Faible		Non
	L'Horte (commune de Montbrun-des-Corbières)	Habitat isolé	Faible			PP-R2	Faible	Faible à très faible		Non
	La Bastide (commune d'Escales)	Habitat isolé	Faible			PP-R2	Faible	Faible à très faible		Non
	Crabit (commune d'Escales)	Habitat isolé	Faible			PP-R2	Faible	Faible à très faible		Non
	La Ginestasse (commune de Lézignan-Corbières)	Habitat isolé	Faible à très faible			PP-R2	Faible à très faible	Très faible		Non
	Montbrun-des-Corbières - Chapelle Notre-Dame-de-Colombier	Monument historique classé Site inscrit	Modéré			PP-R4	Modéré	Modéré à faible puis faible à très faible suivant la croissance des végétaux		Non



PROJET ÉOLIEN DE LA PLAGNE

En réponse aux incidences identifiées, des mesures sont proposées par le BE sur chaque composante environnementale (milieu humain, physique, naturel et paysager). Il s'agit de décliner la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) dans le cadre de la définition du projet.

▪ **Mesures d'évitement** = éviter les incidences du projet

- Retrait d'une éolienne,
- implantation selon alignement favorable et régulier,
- retrait de la zone d'influence du Canal du Midi et
- en dehors de l'axe de migration secondaire,
- choix du gabarit d'éoliennes,
- Etc...

→ Les mesures sont précisées, listées et chiffrées au sein du dossier de demande d'AE

▪ **Mesures de réduction** = réduire les incidences du projet-

- Limiter les émergences acoustiques des éoliennes,
- mise en place d'un dispositif de détection/arrêt pour protection des oiseaux,
- bridage en faveur des chauves-souris,
- plantation d'arbres,
- bourse aux arbres pour les citoyens,
- réduction des incidences en phase travaux,
- intégration paysagère du PDL ...

▪ **Mesures d'accompagnement** = accompagner/favoriser l'insertion du projet dans les territoires

- Mesures d'intégration prévues pour les collectivités (145 k€),
- mesures prévues pour les ACCA,
- Mise en place d'un plan de gestion environnemental avec Aude Nature,
- Mécénat en faveur du Canal du Midi



PLANNING DU PROJET



ÉTAPES À VENIR

Juin 2025

Dépôt de la demande d'Autorisation
Environnementale (AE) en Préfecture

Instruction du dossier par les
services et Enquête Publique

2027 : Préparation du
chantier et construction

Mai 2025

Dépôt des Résumés non
Techniques de l'étude
d'impact en mairies

Septembre 2026

Obtention de l'AE



Merci de votre attention
Des questions ?



ANNEXES



Tableau de synthèse des impacts sur la biodiversité

Avifaune											
Oiseaux nicheurs	Modéré localement (zone ouverte au centre : zone de chasse et d'alimentation, bonne diversité en passereaux nicheurs)	Modérée à fort	Les principaux impacts attendus sur l'avifaune reproductrice concernent le risque direct de destruction d'espèces et d'habitats notamment sur les passereaux nicheurs (fauvettes, Pipit rousseline). En exploitation, le principal risque concerne la mortalité par collision/barotraumatisme sur les passereaux nicheurs pouvant voler assez haut (37,3 m de garde au sol) tels le Pipit rousseline ou l'Alouette lulu, ainsi que sur certains rapaces sensibles et peu farouches tels la Buse variable et le Faucon crécerelle).	Nul à faible	Très faible à Faible	Faible	NA-E1 NA Chantier - R1, R2, R3, R4 NA Exploitation - R9, R12, R13	Très faible	Très faible	Très faible	Non
	Fort localement (Sites ou zones de nidification des espèces patrimoniales)			Modéré (fauvettes) à Fort (Pipit rousseline)	Modéré (Faucon crécerelle)	Modéré					
	Globalement faible										
Oiseaux migrants	Faible	Modérée	Le parc éolien comprend un faible nombre d'unités (4) sur un linéaire réduit (<1km) avec une garde au sol importante de 37,3m. Le parc se situe en dehors du couloir migratoire concentré du littoral, mais se trouve concerné par la migration d'automne avec des planeurs qui s'appuient sur le relief NO le long d'un lift naturel très propice par vent de NO (Cers). Par conséquent Les impacts attendus en phase chantier sont nuls à très faibles et en exploitation globalement faibles au regard des axes majeurs identifiés localement à l'échelle de ce relief (éolienens éloignées du lift principal et des ruptures de pentes).	Nul à très faible	Faible	Très faible	NA Exploitation - R9, R12, R13	Très faible	Très faible	Très faible	Non
			Axe majeur d'automne du Circaète JLB (avec juvéniles) et site concerné pour la chasse du Faucon crécerellette en lien avec les dortoirs postnuptiaux de la plaine (La Domègue et autres).	Nul à très faible	Faible à Modéré (Faucon crécerellette)	Très faible					
Oiseaux hivernants	Localement modéré	Faible à Modérée	Le projet ne se trouve pas concerné par des zones de rassemblements des oiseaux hivernants (dortoir, plan d'eau).	Très faible	Très faible	Très faible	NA Exploitation - R9, R12, R13	Très faible	Très faible	Très faible	Non

Faune terrestre											
Reptiles	Faible	Très faible en phase exploitation	Destruction d'individus et d'habitats d'espèces, notamment des gîtes, en phase travaux : au niveau de la plateforme de E1, ainsi que des zones de pelouses sèches favorables au Seps strié et à la chasse de l'ensemble des espèces au niveau des plateformes de E1 et E2. En phase exploitation, le débroussaillage permettra de maintenir ouvertes des zones favorables aux reptiles.	Modéré Pelouses sèches et les garigues (habitat du Seps strié, zone de chasse et de dispersion de l'ensemble des espèces de reptiles)	Très faible	Très faible	NA - E1 NA Chantier - R1, R2, R3, R4, R8	Très faible	Très faible	Très faible	Non
		Faible en phase chantier									
	Modéré (Pelouses sèches et les garigues)	Modérée en phase chantier (Couleuvre de Montpellier, Psammodrome algire, Seps strié)									
	Fort (Zones d'habitats du Lézard ocellé)	Forte en phase chantier (Psammodrome d'Edwards)		Fort (Habitats favorables au Lézard ocellé et l'ensemble des zones de gîtes favorables aux reptiles inventoriés sur site (pierriers, murets, rochers))							
Amphibiens	Très faible	Très faible en phase exploitation	Destruction d'individus et d'habitats d'espèces en phase travaux : emprises éloignées des habitats de reproduction.	Faible pour les matorrals (Habitat d'hibernation et de dispersion)	Très faible	Très faible	NA - E1 NA Chantier - R1, R2, R3, R4	Très faible	Très faible	Très faible	Non
	Faible (Cours d'eau temporaire et boisements attenants)	Faible en phase chantier									
Insectes	Très faible	Très faible	Destruction d'individus et d'habitats d'espèces en phase travaux. En phase exploitation, le débroussaillage permettra de maintenir ouvertes des zones favorables à l'entomofaune.	Faible pour les matorrals à Chêne vert (Habitat du Grand capricorne)	Très faible	Très faible	NA - E1 NA Chantier - R1, R2, R3, R4, R5	Très faible	Très faible	Très faible	Non
	Faible (matorrals et boisements)	Faible en phase chantier (Leste sauvage, Grand capricorne)									
	Modéré (Zones de pelouses sèches)	Modéré en phase chantier (Hermite)		Modéré pour les pelouses sèches et autres zones ouvertes avec une							
				végétation lacunaire (Habitat de l'Hermite)							